Conseil de développement

activités 2017

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sommaire

3 **Edito** du Président du Conseil de Développement

4 **Activités** du Conseil de Développement en 2017

7 **Charte** de fonctionnement

8 **Composition** des 6 collèges

10 **Préconisations**

26 **Annexe 1 /** Comptes rendus des réunions plénières

36 **Annexe 2 /** Comptes rendus des réunions des 6 collèges

53 **Annexe 3 /** Compte rendu du séminaire des élus

Edito

En acceptant de présider le Conseil de Développement de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, je me suis engagé dans une démarche citoyenne qui consiste à faire vivre et animer un organe de démocratie participative.

Grâce à l'aide de chacun, rapporteurs et membres du bureau, François Durovray, Président de la VYVS, Bruno Gallier, Maire de Brunoy et Vice-président de la VYVS, impliqués pour leur part dans la conception du Projet de territoire et aux services communautaires mobilisés à nos côtés, j'ai pris beaucoup de plaisir à remplir cette mission qui a conduit en 2017 à la remise de nos préconisations sur le Projet de territoire.

Je tiens ici à adresser à toutes celles et tous ceux engagés dans cette belle aventure collective mes plus vifs remerciements.

Je ne doute pas que ces travaux ont utilement enrichi la réflexion de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine qui a, en avril 2018, adopté son Projet de territoire.

Il nous reste désormais beaucoup à faire pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ses actions, stratégiques pour notre avenir collectif. C'est tout l'enjeu des mois et des années à venir, un nouveau défi que le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine aura à cœur de relever.

Bien Cordialement,

Patrick MOLLET
Président du Conseil de Développement

Réunion d'installation du Conseil de Développement à Yerres, le 24 février 2017

Activités 2017
du Conseil de Développement

Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est issu de la « Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable des Territoires » du 25 juin 1999. Cette instance est régie par l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, intégrant les modifications issues de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, notamment son article 88.

Le Conseil de développement a vu le jour dans ce cadre, en vertu de la délibération du 4 juillet 2016 (reproduite en annexe) adoptée par le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, qui a fixé sa composition et sa structuration en six collèges thématiques :

> Développement économique et Emploi
> Transports et Mobilités
> Environnement et Développement durable
> Habitat et Cohésion sociale
> Culture, Sports et Tourisme
> Santé, Solidarités

2016
Création du Conseil de Développement

2017
Première activité, avec sa participation au Projet de Territoire

Instance de démocratie locale participative, le Conseil de Développement intègre à titre bénévole des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de son périmètre géographique. Y ont été également désignés des représentants des communes membres. Pour leur part, les élus locaux ne peuvent y siéger.

L'administration communautaire en assure le portage et le suivi administratifs.

S'organisant librement, le Conseil de développement est notamment saisi sur l'élaboration du projet de territoire et sur tout document relatif à la prospective et à la planification territoriale. Sa durée d'existence est calée sur celle du mandat communautaire (soit 2014-2020 pour le mandat en cours). Il peut également s'autosaisir de tout sujet d'importance stratégique impactant l'avenir du territoire.

Il adopte un rapport annuel examiné et débattu par le Conseil communautaire, ce dernier veillant notamment aux conditions de bon exercice de ses missions.

Créé et constitué en 2016, le Conseil de développement du Val d'yerres Val de Seine a été officiellement installé le 24 février 2017, lors de la première réunion de sa formation plénière.

L'année 2017 a été la première année d'activité effective du Conseil de développement, qui a notamment vu sa contribution à l'élaboration du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

Lors de sa réunion d'installation, à l'Orangerie de la Grange au Bois à Yerres, le Conseil de développement a désigné son Président, en la personne de Monsieur Patrick MOLLET, dirigeant d'un club sportif du territoire.

Une première ébauche du futur Projet de territoire, notamment issue d'un atlas cartographique réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, a également été présenté à ses membres par une délégation d'élus, invitée pour la circonstance, et l'administration communautaires. C'est sur cette base que le Conseil de développement s'est saisi du Projet de territoire en cours d'élaboration, chargeant ses collèges thématiques de se prononcer sur la base fournie et de la compléter.

Les six collèges thématiques du Conseil de développement se sont successivement réunis au printemps 2017. Chaque formation a débattu des propositions identifiées du Projet de territoire et les a enrichies de nouvelles orientations. Chacune a également désigné en son sein un rapporteur, chargé de coordonner et de porter les propositions émises.

Les réunions des collèges thématiques du Conseil de développement sont intervenues comme suit :

> **Jeudi 9 mars 2017**
Transports et Mobilités, au centre administratif de Draveil, désignation de Monsieur Alain CARON comme rapporteur.

> **Mercredi 15 mars 2017**
Environnement et Développement durable, salle Jacques Chamaillard à Boussy-Saint-Antoine, désignation de Monsieur Yanick LEMEUR comme rapporteur.

> **Jeudi 16 mars 2017**
Habitat et Cohésion sociale, en salle des mariages de la mairie de Montgeron, désignation de Monsieur Dany MARCEL comme rapporteur.

> **Mardi 21 mars 2017**
Développement économique et Emploi, en la salle François Roy de la mairie d'Epinay-sous-Sénart, désignation de Monsieur Abdelkarim BELHORA comme rapporteur.

> **Mercredi 29 mars 2017**
Culture, Sports et Tourisme, au centre administratif de Draveil, désignation de Monsieur Claude HELENE comme rapporteur.

> **Mardi 25 avril 2017**
Santé et Solidarités : en salle des mariages de la mairie de Vigneux-sur-Seine, désignation de Madame Laure DEPINARDE comme rapporteure.

Ces six réunions ont donné lieu à des comptes rendus, présentés par leur rapporteur à l'assemblée plénière du Conseil de développement, le jeudi 9 novembre 2017 à l'Orangerie de la Grange au Bois à Yerres. Ces six comptes rendus ont alors été approuvés par acclamation.

le Président MOLLET a proposé aux membres du Conseil de développement une « charte de fonctionnement », laquelle dispose de la tenue d'une réunion plénière annuelle, de la création d'un Bureau (composé des rapporteurs et du Président) appelé à se réunir une fois par semestre, et des modalités de convocation des collèges thématiques – sur proposition du Bureau ou à la demande de la moitié des membres d'un collège donné sur la base d'un ordre de jour défini. La Charte de fonctionnement du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine a été approuvée par acclamation.

A la suite de cette réunion, le Conseil de développement, à travers son Président, a accompagné la démarche de finalisation du Projet de territoire portée par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
Monsieur MOLLET a ainsi participé à plusieurs étapes importantes de ce processus pour se faire l'interprète du Conseil de développement auprès des élus et des habitants :

- Séminaire des élus communautaires le samedi 18 novembre 2017 en salle des Fêtes de la mairie de Brunoy,

- Réunion publique de concertation avec les habitants le lundi 19 mars 2018 salle Georges Sand à Montgeron,

- Réunion publique de concertation avec les habitants le jeudi 22 mars 2018 salle Leclerc à Brunoy,

- Réunion publique de concertation avec les habitants le jeudi 5 avril 2018 salle Gérard-Philipe à Boussy-Saint-Antoine.

Les représentants des communes

Brinda ALBOU
Dr Abdelkarim BELHORA
Alain CARON
Philippe CHORON
Marc DEMENGEOT
Alain FICHEUX
Florian GOURMELON
Vincent GRIMONT
Jean-Claude GROUT
Valérie GUÉRIN
Michèle GUTTIN
Claude HÉLÈNE
Christian HUSSON
Jean-Claude LAMBERT
Théo LAPLUME
Yannick LEMEUR
Jean-Luc NICAISE
Guy PASQUELLE
Danièle PRYLECKI
Pauline REFALO
Nicolas SMADJA
Françoise TARON
Janine VIGNALOU

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine

La présente Charte fournit la structuration et le cadre de son fonctionnement quotidien au Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine, instance de démocratie participative du territoire exprimant la voix de la société civile.

Article 1 – Le Président et les rapporteurs des collèges thématiques forment le Bureau du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine en tant que membres de droit. Celui-ci se réunit une fois par semestre. Le Bureau peut décider de s'adjoindre ponctuellement, à leur demande, des membres du Conseil de développement, dans la limite d'un format raisonnable.

Article 2 – Le Bureau du Conseil de Développement épaule le Président dans son action. Il assure le lien avec et entre les collèges thématiques. Il prépare et valide l'ordre du jour des réunions plénières.

Article 3 – Le Conseil de développement se réunit en formation plénière une fois par an, sur proposition du Bureau. A cette occasion, le Conseil de développement peut inviter des personnes extérieures à assister ou se joindre à ses débats.

Article 4 – Les collèges thématiques se réunissent soit à la demande du Bureau, soit sur initiative de la moitié de leurs membres sur la base d'un ordre du jour précis. Les rapporteurs, avec l'appui de l'administration communautaires, sont responsables de la convocation des réunions des collèges, dont ils assurent également la coordination interne.

Article 5 – Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est appelé à s'exprimer sur les orientations stratégiques du territoire, notamment déclinées dans le Projet de territoire dont il évalue la mise en œuvre, et sur toute question jugée par lui relever de sa compétence.

Article 6 – La présente Charte, adoptée par acclamation des membres du Conseil de développement, réunis en formation plénière, peut être modifiée sur demande au Bureau et sous réserve de ratification de son assemblée.

COMPOSITION DES 6 COLLÈGES

TRANSPORTS ET MOBILITÉS
RAPPORTEUR : ALAIN CARON

- Association des Paralysés de France : **Lydie MIMI**, **Nathalie DELAUNAY**
- Association Circule RER C : **Valérie DODOKOLO**
- Association des Usagers des Transports d'Ile de France : **Gilles DURAND**
- Fédération pour les Circulations Douces en Essonne : **Maryvonne MATEU**
- Conseil Départemental de l'Essonne : **Gilles BESNARD**
- SNCF : **Pascal PAQUEROT**
- Association SADUR RER D : **François DESMIER**
- Syndicat des Salariés de la STRAV : **Philippe DE VASCONSELOS**
- STRAV : **Romain DE MONTBEL**
- Albatrans : **Didier LEGE**

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORTEUR : YANNICK LEMEUR

- SIVOM des Sénarts : **David NADEAU**
- Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres : **Didier SERRE**
- Conseil Départemental de l'Essonne : **Louise LEZY-BRUNO**
- SIREDOM : **Cécile TISSOT**
- VEOLIA : **Jean-Michel TOURNIE**
- Office National des Forêts : **Laetitia POFFET**
- Association Le Chat Libre : **Jean-Claude DANELLI**
- Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement : **Mathieu DESESTRES**
- Bois de la Grange : **Monique BOURACHOT**

HABITAT ET COHÉSION SOCIALE
RAPPORTEUR : DANY MARCEL

- CIL Essonne : **Bernard GUIRMAND**
- Association Culturelle des Jeunes de Brunoy : **Abdelkader TAHAR**
- Centre Social de Brunoy : **Djibril SARR**
- Association des Résidents des Provinciales et de l'Ensemble du Quartier des Hautes Mardelles : **Dany MARCEL**
- Association Val d'Yerres Prévention : **Sylvain CHALMEL-MEYNET**
- ADIL 91 : **Sandrine ZERBIB**
- Immobilière 3F : **Régine LE GALLOU**
- PIJ Vigneux-sur-Seine : **Samir HAMID**
- OSICA : **Bernard PADE**
- Association Léa : **Patricia ROUFF**
- Point d'Accès au Droit d'Epinay-sous-Sénart : **Danielle MARIE-LOUISE**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
RAPPORTEUR : DR ABDELKARIM BELHORA

- Pôle Emploi : **Philippe DERON**
- Mission Locale de Yerres : **Jean-Luc COLLIN**
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne : **Didier DESNOS**
- SCADIF Leclerc Montgeron : **Claude TOINE**
- Club d'Entreprises : **Pascal ROBERT**
- Conseil Départemental de l'Essonne : **Alice BONNARD**
- Dalkia : **Julien DUFAYET**
- Faculté des Métiers de l'Essonne : **Cédric BERNON**
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : **Thomas CECINI**
- **Damien GROUSSET**

CULTURE, SPORTS ET TOURISME
RAPPORTEURE : CLAUDE HÉLÈNE

- USV Vigneux-sur-Seine : **Rolland BESSON**
- Association des Noctambules : **Nathalie AFONSO DELL'ONO**
- Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Vallée de l'Yerres : **Jean-François BERTINA**
- Société d'Histoire Locale de Montgeron : **Elisabeth BAZIN**
- Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Draveil/Vigneux-sur-Seine : **Serge GIBOULET**
- Théâtre de Yerres : **Stéphane BAZARD**
- Institut Saint Pierre Brunoy : **Laurent GEORGES**
- **Gérard GAGNEPAIN**
- Direction Régionale des Affaires Culturelles : **Mehdi IDIR**
- Société d'Histoire de Vigneux-sur-Seine : **Christian WANECQUE**
- VYCAF (Val d'Yerres Crosne Association Football) : **Jean-Marie MORVAN**, Vice-Président

SANTÉ ET SOLIDARITÉ
RAPPORTEUR : LAURE DEPINARDE

- Orpea : **Jennifer CARON**
- UFC Que Choisir : **Claude DESCOTES-GENON**
- Association pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées : **Monsieur FOUCAMBERT, Laure DEPINARDE, Gérard FALVARD**
- Conseil Départemental de l'Essonne : **Magali SIMON**
- Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : **Philippe VASSEUR, Pierre-Yves BUREAU**
- Centre Hospitalier Sud Francilien : **Georges OUVRIER**
- Association Soins, Aides, Gardes et Accompagnement à Domicile (SAGAD) : **Catherine PLECHOT**
- KORIAN : **Anne PASCAUD**
- Hôpital Claude Gallien : **Stéphanie MONTEL**

TRANSPORT ET MOBILITÉS

Réseaux de bus

→ **Adapter l'offre de transports** à la réalité des nouvelles formes de déplacement (horaires de travail décalés, fonction achats/loisirs, public sénior), en renforçant la qualité de service en heure creuse, en soirée et le week-end.

→ **Développer davantage de lignes** à vocation intercommunale.

Assurer l'intermodalité avec les réseaux de RER.

→ **Diminuer les périodes d'application des grilles horaires d'été.**

→ **Mieux prendre en compte les besoins des entreprises** implantées sur le territoire communautaire en matière d'accès et de déplacements de leurs salariés, principalement sur les zones d'activité.

→ **Consolider la gare routière de Brunoy** en qualité de noeud de correspondance
des lignes intercommunales du Val d'Yerres.

→ **Améliorer la desserte en heure creuse et le week-end** des quartiers des Hautes-Mardelles à Brunoy et des Cinéastes à Epinay-sous-Sénart.

→ **Prolonger la ligne desservant les bassins d'emploi d'Orly et de Rungis** à la gare routière de Brunoy afin d'assurer plus de correspondances avec les lignes desservant la vallée de l'Yerres.
→ **Densifier l'offre en heure creuse** par une fréquence à 30 minutes au lieu de 60 sur la ligne de bus 91.09 (Yerres-Val de Seine-Evry) afin de s'adapter aux mobilités étudiantes générées par la faculté d'Evry.

→ **Intégrer les propositions de développement d'offre** dans le cadre du Plan Bus Départemental.

Réseau ferré

→ **Veiller en général au développement d'une offre de, transport ferroviaire** en quantité et en qualité satisfaisantes et au respect des engagements pris par la SNCF comme par le STIF

→ **Améliorer la régularité et la ponctualité** de l'exploitation des lignes C et D.

→ **Mettre en place une capacité de transport supplémentaire** en heure de pointe du matin sur la branche du RER D desservant la vallée de l'Yerres.

→ **Déployer un matériel roulant sur le RER D** de plus forte capacité en veillant néanmoins à garantir un nombre équivalent de places assises.

→ **Etudier un service de substitution par les bus de la STRAV** en cas de défaillance du RER D afin de prendre en charge des usagers sur le pôle du RER A à Boissy-Saint-Léger, tenant notamment compte des possibilités nouvelles offertes par l'extension du réseau routier (déviation de Boissy-Saint-Léger).

Accessibilité aux réseaux et gestion des pôles intermodaux.

→ **Faciliter la chaîne des déplacements pour les Personnes à Mobilité Réduite.**
→ Assurer une **gestion coordonnée des gares** routières et lever les obstacles rencontrés par les différents types de handicap.
→ **Assurer une meilleure gestion des usages des gares routières** entre les réseaux de bus, les stationnements des véhicules particuliers et les modes actifs (marche, vélo).
→ **Veiller à un temps d'attente minimal des bus** en cas de retard des RER, notamment sur les derniers services de soirée.
→ Réalisation et **aménagements de commodités** affectées prioritairement aux conducteurs de bus.

Circulations douces et modes actifs

→ **Identifier des itinéraires existants** et faire des propositions de résorption des obstacles à ces circulations.
→ **Compléter les initiatives départementales** et régionales par la réalisation d'un schéma des liaisons douces à l'échelle communautaire.
→ Mettre en place un **jalonnement des itinéraires vélos** à l'échelle communautaire.
→ **Etudier un itinéraire de la « Scandibérique/ Eurovéloroute 3 »** sur la commune de Draveil entre le site de l'île de loisirs du Port aux Cerises et le pont de Ris-Orangis.
→ **Aménager les bâtiments des gares** permettant l'intermodalité entre le vélo et le réseau ferré.
→ **Construire une passerelle enjambant la Seine** entre l'île-de-loisirs du Port-aux-Cerises à Draveil et le pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge.
→ **Concevoir les futures voies en site propre** en y associant des circulations cyclables sûres et en veillant à la continuité des itinéraires.

Développement des Eco-mobilités

→ Identifier les emprises commerciales susceptibles d'accueillir des aires de covoiturage.

Voirie et axes routiers

→ **Identifier les points de congestion** automobile et assurer une meilleure fluidité au travers d'une gestion optimisée des carrefours et des feux tricolores.
→ **Réserver des emprises foncières** pour l'aménagement de voies en site propre pour les lignes de bus.
→ **Soutenir la perspective d'un nouveau franchissement de Seine** entre les communes de Vigneux-sur-Seine et d'Athis-Mons, en prenant en compte l'ensemble des types de circulations.

Réseau de transport du Grand Paris

→ **Limiter certaines dessertes des RER C et D** aux gares de correspondances avec la future ligne 15 en rocade sud.
→ **Prolonger l'actuelle ligne Orly-Val** vers les communes de l'agglomération par un ouvrage aérien de franchissement de la Seine.
→ **Anticiper la mise en service du câble A** reliant Villeneuve-Saint-Georges et Créteil
par une réorganisation des lignes de bus desservant la ville de Crosne, lesquelles auraient vocation à se reporter vers ce nouveau transport.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Positionner le territoire dans l'environnement régional

→ **Axer la communication institutionnelle sur la richesse du patrimoine** naturel de la CAVYVS.

→ **Prospecter les programmes de labellisation environnementale** selon une stratégie de sélection des actions éligibles aux cahiers des charges des structures programmatrices.

→ **Prescrire un document d'orientation** permettant l'interface entre la planification régionale de portée réglementaire et la traduction au sein de l'urbanisme communal.

→ **Garantir le statut de forêt de protection de la forêt de Sénart** dans le cadre des documents d'urbanisme de portée normative.

Identifier et valoriser les potentialités du territoire

→ **Inventorier des sites complémentaires** aux classements en vigueur et envisager le cas échéant des procédures d'inscription au sein des dispositifs existants voire d'interventions foncières.

→ **Intégrer à la politique environnementale les surfaces à vocation agricoles** du territoire et envisager leurs conversions dans des filières de production et d'approvisionnement local.

→ **Identifier les sols à préserver** face aux risques d'expansion des crues.

→ **Exiger auprès des structures compétentes une réglementation plus cohérente** sur les zones de confluence de la Seine et de l'Yerres.

→ **Réaliser des structures complémentaires en lien avec le monde animal** : ferme pédagogique, dispensaires, cimetières, canisettes, centres de soins.
→ **Lancer des appels à projets** à la fois vers le monde associatif (pour accompagner l'achèvement du Fil Vert / l'aménagement des Berges de Seine) et vers les habitants - micro-actions dans les grands domaines de l'eau, de l'énergie et des transports -, en y consacrant des moyens budgétaires dédiés.

→ **Compléter les initiatives en matière de liaisons pédestres** et cyclables au travers d'un schéma communautaire des liaisons douces.

→ **Envisager des partenariats** souples et à géométries variables avec les territoires limitrophes autour d'enjeux communs (« grande boucle verte »).

Mettre en avant des actions d'accompagnement de la transition énergétique

→ **Promouvoir la synergie des actions du SIVOM et du SIREDOM.**

→ **Inciter à l'acquisition de véhicules propres** par les collectivités locales.

→ **Utiliser les sources d'énergie renouvelables** pour le matériel roulant des réseaux de bus.

→ **Veiller au développement de bornes d'alimentation** pour les véhicules électriques.

→ **Développer les actions de sensibilisation et de prévention** visant à diminuer les points de dépôts sauvages d'ordures, ainsi que celles de coercition.

Lutter contre les nuisances aériennes

→ **Défendre le maintien des procédures actuelles de limitation du trafic aérien**.

→ **S'opposer à toute perspective de déplafonnement** du nombre annuel de vols.

→ Intégrer le collège des collectivités au sein du nouveau collectif DRAPO.

HABITAT ET COHÉSION SOCIALE

Une politique de l'habitat à définir en commun

en particulier à propos d'adoption éventuelle d'un PLH intercommunal

- Concevoir une réflexion commune et mettre en place l'outil prioritaire de conception d'un PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal), à savoir la conférence intercommunale du logement (CIL) qui est un outil politique et de gouvernance de l'habitat obligatoire.
- Rédiger et mettre en place un PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) en étroite relation avec les acteurs et les partenaires. Y associer les publics concernés et les bailleurs.
- Concourir à l'équilibre social de l'habitat en favorisant l'homogénéité du peuplement.
- Miser sur une animation communautaire de cette compétence, en bonne entente avec les communes.

Réduction des disparités sociales

en vue d'une « pleine participation à la cité » des quartiers en Politique de la Ville.

- Fédérer les Centres sociaux des différentes communes pour permettre des actions étendues à tout le territoire.
- Ne négliger aucun public : jeunes, personnes âgées, personnes handicapées…
- Faire participer les habitants à une co-construction citoyenne de leur environnement pour favoriser le vivre-ensemble et permettre une intégration visant à une pleine participation de la cité.
- Créer un service public spécifiquement orienté vers les quartiers et régulièrement évalué par les partenaires et les acteurs.

Inscription des objectifs des contrats-ville, ANRU et NPNRU

- Poursuivre la dynamique de rénovation urbaine enclenchée par la signature des deux contrats de ville
- Rendre les quartiers concernés à nouveau attractifs en les banalisant par rapport au reste des villes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Création d'un centre de Formation des Apprentis (CFA)

des métiers de l'environnement et des métiers d'art, le cas échéant sur des terrains du Museum de Brunoy.

- Identifier de façon précise la nature et les métiers envisagés, en fonction aussi de l'offre disponible dans les environs de la CAVYVS.
- Créer à cette fin, un partenariat avec Suez, le SyAGE, le SIVOM pour ce qui concerne les métiers de l'environnement.
- Pour ce qui concerne les métiers d'art, préciser également les objectifs.
- Arbitrer l'hypothèse d'un CFA ou la possibilité d'autres types d'établissements de formation.

Développement d'une ingénierie foncière ambitieuse

pour la valorisation économique de la Plaine Haute à Crosne, sur le front de la RN6 à Brunoy, aux abords des gares RER

- S'assurer des projets du Conseil Départemental de l'Essonne et des possibilités éventuelles d'appui à l'ingénierie en matière de développement économique, notamment pour ce qui concerne la RN6.
- Approfondir la réflexion en fonction des problématiques communales et des éventuelles ambitions communautaires.
- S'appuyer pour ce faire sur des partenariats à développer (CMA - CCI - Conseil Départemental de l'Essonne).

Transfert des Zones d'Activités Economique

dans l'intérêt communautaire (ZAE Mauric, Val d'Oly, Bac d'Ablon à Montgeron)

- Favoriser le transfert des ZAE à la Communauté d'agglomération.
- Améliorer les dessertes et les infrastructures de transports y conduisant.
- Assurer une meilleure vitalité des ZA en les adossant par exemple au développement d'activités de type « pépinière d'entreprises ».
- Définir une stratégie d'ensemble des zones d'activité et une politique économique pour attirer les entreprises.
- Attribuer à la Communauté d'Agglomération la prise en charge du développement des commerces de proximité qui doivent être intégrés dans le projet de territoire, les défis d'un développement à taille humaine devant incorporer ces commerces.

Développement d'une politique d'ensemble « Vivre et travailler chez soi »

- Bien identifier les demandes et les besoins.
- Mieux définir les objectifs et les moyens de les atteindre.

Création d'un portail internet unique

regroupant l'ensemble des offres d'emploi issues du territoire

- Impliquer les entreprises recrutant sur le territoire tant dans la définition du projet que dans son suivi.

Promotion du territoire

au rang de destination-clé de l'impressionnisme en Ile-de-France, en s'appuyant sur les héritages locaux (notamment la propriété Caillebotte à Yerres et le château de Rottembourg à Montgeron).

- Se servir de la notoriété de la propriété Caillebotte et son classement au rang de « destination Impressionniste » pour valoriser le château de Rottembourg en s'appuyant sur la figure de Monet.
- Créer un lien entre les différentes sociétés et associations d'histoire locale pour développer des synergies à l'échelle du territoire communautaire et développer de nouvelles offres touristiques et culturelles, à travers par exemple la mise sur pied d'un groupe de travail spécifique.
- Rendre le parc du château de Rottembourg plus facilement accessible à la visite.
- Créer des événements (concerts, festivals transversaux...) à partir de ce patrimoine commun.
- Associer à la démarche, le Musée Robert Dubois-Corneau de Brunoy en tirant profit de ses particularités.
- Faire connaître la richesse patrimoniale et picturale de la vallée de l'Yerres sur la promenade de la coulée verte et en entrée et sortie de territoire, en développant notamment des circuits ponctués de panneaux informatifs avec codes QR.

Extension de la mutualisation des bibliothèques

et mise en ligne d'un catalogue unifié accessible sur internet.

- Action déjà engagée avec le transfert en cours de la compétence bibliothèque pour les trois villes de l'ancien Val de Seine.
- Portail en ligne et portage sont prévus à partir du 1er septembre 2017, dans un premier temps pour les six bibliothèques et médiathèques de l'ancien Val d'Yerres.

Mise en réseau du patrimoine touristique des neuf communes

- Valoriser le patrimoine et les monuments historiques de toutes les communes, y compris le patrimoine contemporain.
- Concevoir de nouveaux supports de communication à vocation fédératrice à l'échelle du territoire (application internet, liens avec les sites des communes, fascicules remis aux nouveaux arrivants...).
- Créer des circuits à la journée avec pause restaurant.
- Mettre à disposition un fonds documentaire historique local dans toutes les bibliothèques et l'Office de Tourisme.
- Valoriser l'activité de l'art vivant et prévoir l'itinérance d'expositions d'intérêt communautaire à travers les neuf communes.

Positionnement du Muséum d'histoire naturelle

de Brunoy comme un élément structurant de l'identité environnementale du territoire

- Créer une école des métiers d'art, de la culture et de l'environnement pour en faire un élément d'attractivité pour la population locale et vers l'extérieur.
- S'appuyer sur cette implantation pour favoriser le développement économique.
- En faire un élément d'animation locale, notamment vers les scolaires.

Gestion harmonisée des piscines du territoire

afin d'offrir des tarifs, des heures d'ouverture et des séances nocturnes.

- Si le nombre de piscines est équitablement réparti sur le territoire et que leurs activités correspondent aux besoins des habitants, en améliorer l'accès en augmentant notamment le nombre de places de parking, celui-ci étant nettement insuffisant sur certains équipements.
- L'harmonisation des horaires d'ouverture et les ouvertures en nocturne étant déjà mis en place sur l'ancien Val d'Yerres avec une piscine ouverte tous les jours de la semaine jusqu'à 22 heures, la démarche gagnerait à être étendue sur le territoire de l'ancien Val de Seine.

6. Stratégie collective de mise en réseau des équipements sportifs, selon une rationalisation de la carte sportive communautaire découpée en 3 secteurs.

- Élargir la compétence de la Communauté d'agglomération aux clubs de haut niveau pouvant prétendre aux sélections régionales ou nationales, voire européennes.

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

Améliorer et rationaliser le maillage

entre les différents acteurs locaux et micro-locaux de la santé, afin d'améliorer les actions en faveur des personnes âgées, dépendantes, handicapées… et développer les partenariats.

S'appuyer pour ce faire sur le Contrat Local de Santé

en cours de mise en place (création en lien avec lui ou à travers lui d'un « observatoire local de la santé », qui pourrait institutionnaliser et prolonger les échanges du collège « santé et solidarités »).

Créer un lien avec les populations fragiles

Favoriser l'existence d'interlocuteurs locaux et humains

afin de faciliter les démarches des personnes concernées et des familles.

Créer des maisons de médecine pluridisciplinaire

Pallier le déficit de médecins traitants

et augmenter les possibilités de visites à domicile en renforçant l'attractivité du territoire vers les professionnels de santé.

Développer la filière gériatrique

et les structures d'accueil de jour.

Annexe 1

Comptes rendus complets des réunions pleinières

> Vendredi 24 février 2017
> Jeudi 9 novembre 2017

Conseil de Développement du Val d'Yerres-Val de Seine
Compte rendu de la réunion d'installation du vendredi 24 février 2017

LISTE DES PARTICIPANTS

Collège Transports et Mobilités
• Association des Paralysés de France : Madame Lydie MIMI, Madame Nathalie DELAUNAY.
• Association Circule RER C : Madame Valérie DODOKOLO.
• Association des Usagers des Transports d'Ile de France : Monsieur Gilles DURAND.
• Fédération pour les Circulations Douces en Essonne : Madame Maryvonne MATEU.
• Conseil Départemental de l'Essonne : Monsieur Gilles BESNARD.
• SNCF : Monsieur Pascal PAQUEROT.
• Association SADUR RER D : Monsieur François DESMIER.
• Syndicat des Salariés de la STRAV : Monsieur Philippe DE VASCONSELOS
• STRAV : Monsieur Romain DE MONTBEL
• Albatrans : Monsieur Didier LEGE.

Collège Culture, Sports et Tourisme
• USV Vigneux-sur-Seine : Monsieur Rolland BESSON.
• Association des Noctambules : Madame Nathalie AFONSO DELL'ONO.
• Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Vallée de l'Yerres : Monsieur Jean-François BERTINA.
• Société d'Histoire Locale de Montgeron : Madame Elisabeth BAZIN.
• Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Draveil/Vigneux-sur-Seine : Monsieur Serge GIBOULET.
• Théâtre de Yerres : Monsieur Stéphane BAZARD.
• Institut Saint Pierre Brunoy : Monsieur Laurent GEORGES.
• Monsieur Gérard GAGNEPAIN.
• Direction Régionale des Affaires Culturelles : Monsieur Mehdi IDIR.
• Société d'Histoire de Vigneux-sur-Seine : Monsieur Christian WANECQUE.

Collège Habitat et Cohésion Sociale
• CIL Essonne : Monsieur Bernard GUIRMAND.
• Association Culturelle des Jeunes de Brunoy : Monsieur Abdelkader TAHAR.
• Centre Social de Brunoy : Monsieur Djibril SARR.
• Association des Résidents des Provinciales et de l'Ensemble du Quartier des Hautes Mardelles : Monsieur Dany MARCEL.
• Association Val d'Yerres Prévention : Monsieur Sylvain CHALMEL-MEYNET.
• ADIL 91 : Madame Sandrine ZERBIB.
• Immobilière 3F : Madame Régine LE GALLOU.
• PIJ Vigneux-sur-Seine : Monsieur Samir HAMID.
• OSICA : Monsieur Bernard PADE.
• Association Léa : Madame Patricia ROUFF.
• Point d'Accès au Droit d'Epinay-sous-Sénart : Madame Danielle MARIE-LOUISE.

Collège Développement économique et Emploi
• Pôle Emploi : Monsieur Philippe DERON.
• Mission Locale de Yerres : Monsieur Jean-Luc COLLIN.
• Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne : Monsieur Didier DESNOS.
• SCADIF Leclerc Montgeron : Monsieur Claude TOINE.
• Club d'Entreprises : Monsieur Pascal ROBERT.
• Conseil Départemental de l'Essonne : Madame Alice BONNARD.
• Dalkia : Monsieur Julien DUFAYET.
• Faculté des Métiers de l'Essonne : Monsieur Cédric BERNON.
• Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Monsieur Thomas CECINI.
• Monsieur Damien GROUSSET.

Collège Environnement et Développement Durable
• SIVOM des Sénarts : Monsieur David NADEAU.
• Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres : Monsieur Didier SERRE.
• Conseil Départemental de l'Essonne : Madame Louise LEZY-BRUNO.
• SIREDOM : Madame Cécile TISSOT.
• VEOLIA : Monsieur Jean-Michel TOURNIE.

• Office National des Forêts : Madame Laetitia POFFET.
• Association Le Chat Libre : Monsieur Jean-Claude DANELLI
• Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement : Monsieur Mathieu DESESTRES.
• Bois de la Grange : Madame Monique BOURACHOT.

Collège Santé et Solidarité
• Orpea : Madame Jennifer CARON.
• UFC Que Choisir : Monsieur Claude DESCOTES-GENON.
• Association pour le Maintien à Domicile des Personnes Agées : Monsieur Gérard FALVARD.
• Conseil Départemental de l'Essonne : Madame Magali SIMON.
• Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : Monsieur Philippe VASSEUR, Monsieur Pierre-Yves BUREAU.
• Centre Hospitalier Sud Francilien : Monsieur Georges OUVRIER.
• Association Soins, Aides, Gardes et Accompagnement à Domicile (SAGAD) : Madame Catherine PLECHOT.
• KORIAN : Madame Anne PASCAUD.
• Hôpital Claude Gallien : Madame Stéphanie MONTEL.

Elus et Personnes qualifiées des villes
• Yerres : Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Monsieur Christian HUSSON, Madame Pauline REFALO, Madame Michèle GUTTIN.
• Crosne : Monsieur Michael DAMIATTI, Madame Brinda ALBOU, Monsieur Abdelkarim BELHORA.
• Boussy-Saint-Antoine : Monsieur Romain COLAS.
• Montgeron : Monsieur François DUROVRAY.
• Brunoy : Monsieur André CANAS.
• Quincy-sous-Sénart : Monsieur Guy PASQUELLE, Monsieur Alain CARON.
• Epinay-sous-Sénart : Monsieur Philippe CHORON, Monsieur Vincent GRIMONT
• Vigneux-sur-Seine : Monsieur Florian GOURMELON, Madame Françoise TARON.

Représentants des services déconcentrés de l'Etat
• Madame Laurence IUGHETTI.
• Monsieur Jérôme KAPRAL.

Autres représentants
• Le Parisien : Monsieur Nicolas GOINARD.
• Monsieur Patrick MOLLET.
• Monsieur Jean-Pierre MOULIN.
• Monsieur Jean-Claude PRIEUR.

I ALLOCUTION DE MONSIEUR NICOLAS DUPONT-AIGNAN PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL DE SEINE

Monsieur le Président évoque le contexte de création des conseils de développement et leur cadre législatif. L'ambition consiste notamment à traduire auprès des instances élues l'expression des points de vue et des avis des acteurs impliqués sur le territoire communautaire.

Au travers de l'installation de ce conseil, il s'agit ainsi d'élargir le champ des réflexions prospectives sur l'avenir du territoire et la définition de son projet.

Monsieur le Président souligne la nouvelle donne prise par les délibérations adoptées lors du conseil communautaire du 3 février ayant abouti à la conclusion d'un protocole financier entre les communes issues des anciennes agglomérations du Val d'Yerres et du Val de Seine. Cette étape est notamment essentielle dans le cadre de la hiérarchisation et les engagements budgétaires tels qu'ils émaneront du cadre d'actions issu du projet de territoire.

La fusion intervenue au 1er janvier 2016 ne doit pas s'inscrire dans un cadre de substitution aux compétences communales mais au contraire développer des services auprès de la population, aboutir à une précision du champ d'intervention de la Communauté d'Agglomération, mutualiser les équipements et valoriser les 9 communes vis-à-vis de ses partenaires (notamment les Conseils Départementaux et Régionaux ainsi que les services déconcentrés de l'Etat)

II –ALLOCUTION DE MONSIEUR FRANCOIS DUROVRAY PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMAL DE L'ESSONNE ET VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL DE SEINE EN CHARGE DU PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur François DUROVRAY souligne l'importance de la composition du conseil de développant et l'apport des compétences des acteurs impliqués sur le territoire communautaire.

Au sein du département de l'Essonne, le périmètre du Val d'Yerres-Val de Seine a ainsi pour mérite d'être homogène et clairement identifié au regard de ses limites administratives et naturelles.

Ce territoire, certes marqué par des handicaps liés à son enclavement, a pour atout son cadre de vie privilégié dans le sud-est francilien.

L'enjeu du projet de territoire sera ainsi de dresser des lignes directrices et de s'appuyer sur une expertise technique et professionnelle, à l'exemple du conseil économique et social de l'Essonne.

III – ALLOCUTION DE MONSIEUR ROMAIN COLAS DEPUTE-MAIRE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL DE SEINE EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Romain COLAS mentionne cette nouvelle étape de la construction de l'intercommunalité qui n'avait pu alors déboucher sur un document finalisé dans l'ancien Val d'Yerres.

Il s'agit ainsi d'éviter le risque de relégation en Ile de France en initiant une démarche de lieux de vie et d'activités au-delà de la simple fonction de l'habitat.

Le projet de territoire devra également préciser les besoin en matière d'équipements, d'infrastructures ; de fonctionnalités, de zones d'activités économiques et assurer la notion du vivre ensemble

IV –INTERVENTION DE MONSIEUR MICHAEL DAMIATI MAIRE DE CROSNE VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL DE SEINE EN CHARGE DE LA CULTURE ET DU SPORT

Monsieur Michael DAMIATI met en lumière les enjeux liés à la création d'emplois et d'activités économiques en soulignant l'importance des pôles de santé présents ou impactant le territoire communautaire

V –PRESENTATION DU DOCUMENT « PROJET DE TERRITOIRE,LES DEFIS D'UN DEVELOPPEMENT A TAILLE HUMAINE » PAR MONSIEUR CEDRIC SENLY DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES-VAL DE SEINE ;

Monsieur Cédric SENLY rappelle les étapes de construction de ce diagnostic depuis la délibération du conseil communautaire du 4 juillet créant le conseil de territoire.

Ce travail a été notamment le fruit d'une collaboration engagée avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France et le Conseil Départemental de l'Essonne.

Il a été enrichi par l'organisation d'un séminaire des élus communautaires et un temps d'échanges entre les agents de l'agglomération.

La population a également été consultée par l'intermédiaire d'une enquête réalisée par l'institut Harris et l'envoi d'un numéro hors série du magazine communautaire.

La présentation sera adressée aux membres du conseil de développement par voie dématérialisée.

Monsieur Cédric SENLY présente ainsi les principales difficultés actuellement rencontrées :

Développement économique et Emploi
• Faire face à l'absence d'employeur prédominant.
• Une surreprésentation des activités d'aides à la personne.
• Amoindrir la dépendance du territoire communautaire.
• Prendre en considération le positionnement territorial et la proximité de bassins d'emplois structurants (Orly-Rungis, Evry, Sénart, Créteil).
• Développer des formations diplômantes.

Transports et Mobilités
• Faire face à difficultés liées à l'enclavement géographique.
• Répondre aux dysfonctionnements des RER.
• Assurer les notions d'intermodalité.

Habitat et Cohésion Sociale
• Corriger les disparités urbaines et sociales.
• Faire face à la concentration de poches de pauvreté dans plusieurs quartiers éligibles aux programmes de rénovation urbaine.

Environnement et Développement Durable
• Préserver le cadre de vie.
• Faire face aux facteurs de nuisances sonores et aériennes.

Au-delà de ces handicaps, la Communauté d'Agglomération présente de nombreux atouts :
• Une importance des espaces naturels et des engagements forts en matière de réalisation de liaisons douces et de valorisation des massifs forestiers.
• Un patrimoine culturel riche et diversifié.
• Une prédominance des activités de santé
• 36 équipements gérés par la Communauté d'Agglomération
• Des plans bus ambitieux ayant abouti à de nombreuses améliorations.
• Un équipement en haut débit
• La réalisation d'une pépinière d'entreprises, d'un club des partenaires économiques et d'espaces de co-working
• Une population jeune et diversifiée

Monsieur Cédric SENLY expose les principaux axes de travail à venir :

Développement économique et Emploi :
• Création d'un centre de formation pour les apprentis.
• Développement d'une ingénierie locale.
• Transfert des Zones d'Activités Economiques
• Portail de recensement des offres d'emploi.
• Incitation à l'implantation d'activités innovantes.

Transports et Mobilités
• Amélioration de la desserte des RER C et D.
• Nouveau franchissement de la Seine.
• Développement d'un Transport à Haut Niveau de Service sur la RN 19.
• Amélioration des circulations sur la RN6.
• Poursuite des plans bus.
• Développement de nouveaux modes de transport.
• Résorption des coupures urbaines.

Développement durable et Aménagement du Territoire
• Création d'un slogan.
• Elaboration d'un document de planification territoriale.
• Label d'excellence environnementale.
• Identification de sites naturels d'intérêt communautaire.
• Poursuite de la réalisation du Fil Vert et de haltes structurantes.
• Aménagement d'itinéraires le long de la Seine et de parcours structurants vers la forêt de Sénart.
• Lutte contre les facteurs de nuisances.
• Mise à profit des activités de méthanisation situées dans l'usine du SIVOM de Varennes-Jarcy.
• Mise en synergie des activités de traitement du SIVOM et du SIREDOM.

Habitat et Cohésion Sociale
• Programme Local de l'Habitat
• Réduction des inégalités sociales
• Accompagnement des politiques de rénovation urbaine.
• Inscription des objectifs des contrats de ville.

Tourisme, Culture et Sports
• Promotion du Territoire autour des Impressionnistes.
• Mise en réseau des potentialités touristiques des neuf communes.
• Positionnement du site du Muséum d'Histoire Naturelle à Brunoy comme l'un des vecteurs de l'identité environnementale du territoire.
• Gestion harmonisée des piscines communautaires.
• Mise en réseau des équipements sportifs.

Santé et Solidarités
• Pôles d'excellence en matière de santé et de « bien vieillir ».
• Renforcement des structures existantes.
• Définition d'un pôle de prévention spécialisée à l'échelle du territoire.
• Amélioration des dessertes des hôpitaux de Villeneuve-Saint-Georges et d'Evry-Corbeil.

VI –ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES-VAL DE SEINE

Monsieur Patrick MOLLET a été élu président du conseil de développement

VII –CALENDRIER DES COLLEGES DE TRAVAIL A 19h

• 9 Mars : Transports et Mobilités à la salle du Président au 6 bis boulevard Henri Barbusse à Draveil.
• 15 Mars : Culture, Sports et Tourisme salle Jacques Chamaillard à Boussy-Saint-Antoine.
• 16 Mars : Collège Habitat et Cohésion Sociale à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Montgeron.
• 21 Mars : Collège Développement Economique et Emploi à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'Epinay-sous-Sénart.
• 29 Mars : Collège Economique et Développement Durable à la salle du Président au 6 bis boulevard Henri Barbusse à Draveil.
• 25 Avril : Collège Santé et Solidarité au 75 rue Pierre Marin à Vigneux-sur-Seine.

VIII –QUESTIONS DIVERSES

Chaque personne affectée à un collège thématique pourra naturellement participer à un autre groupe selon un souhait de transversalité.

Un souci d'accessibilité des lieux de réunion aux Personnes à Mobilité Réduite sera à rechercher.

Antoine VALTON, Directeur de l'Aménagement et des Territoires, a la charge de coordonner les activités du conseil de développement. Il sera assisté par chaque responsable de pôle pour les aspects plus techniques propres à chaque collège.

Laurent BETEILLE souligne que la question de la présence du Muséum d'Histoire Naturelle à Brunoy relève aussi bien du développement durable que de la formation professionnelle.

Conseil de Développement du Val d'Yerres-Val de Seine

Compte rendu de la réunion plénière du jeudi 9 novembre 2017

LISTE DES PARTICIPANTS PRESENTS

Collège Transports et Mobilités
• Rapporteur : Alain CARON
• Albatrans : Didier LEGE
• Circule-RER C : Maryvonne NOEL
• Conseil Départemental de l'Essonne : Gilles BESNARD
• Fédération National des Association d'Usagers des Transports : Gilles DURAND
• Keolis : Nathalie BOUZELOC
• Sadur : François DESMER
• Strav : Paul LEPERCK

Collège Culture, Sports et Tourisme
• Rapporteur : Claude HELENE
• Atelier des Noctambules : Nathalie AFONSO DELL'OMO
• Conseil Départemental de l'Essonne : Christian POPOVICS
• Gérard GAGNEPAIN
• Shdv : Christian WANECQUE
• Slhm : Elisabeth BAZIN
• Usv : Rolland BESSON
• Vycaf : Jean-Marie MORVAN

Collège Habitat et Cohésion Sociale
• Association LEA : Patricia ROUFF
• Mission Locale de Crosne : Daoud KHIRAT (Rapporteur désigné en séance)
• Val d'Yerres Prévention : Sylvain CHALMEL-MEYNET, Corinne CHAIGNE

Collège Développement économique et Emploi

• Association Local des Commerçants de Yerres : Isabelle SEQUALINO
• Chambre de Commerce et d'Industrie : Marie-Odile HAAG (Reportrice désignée en séance)
• Conseil Départemental de l'Essonne : Cécile DELBECQ, Nathalie LOUPIES
• Pôle Emploi : Philippe DERON
• Suez : Didier ALLANOS
• Mission Locale : Jean-Luc COLLIN

Collège Environnement et Développement Durable
• Rapporteur : Yannick LEMEUR
• Agence des Espaces Verts d'Ile de France : François HUART
• Avevy : Didier SERRE
• Association de Protection du Bois de la Grange : Monique BOURACHOT
• Essonne Nature Environnement : Alain SENEE
• Muséum National d'Histoire Naturelle : Bernadette LESENFANS
• Office National des Forêts : Laetitia POFFET

Collège Santé et Solidarité
• Reportrice : Laure DEPINARDE
• Agence Régionale de Santé : Michel HUGUET
• Conseil Départemental de l'Essonne : Magali SIMON
• Assistance Publique-Hôpitaux de Paris : Philippe VASSEUR
• Hôpital Privé Claude Galien : Jérôme RONDELLE
• Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : Pierre-Yves BUREAU
• Orpea : Henri ANDRIOT
• Sagad : Catherine PLECHOT

Personnes qualifiées désignées par les communes
• Montgeron : Danielle PRYLECKI, Valérie GUERIN
• Vigneux-sur-Seine : Florian GOURMELON
• Yerres : Christian HUSSON

Représentants de l'administration communautaire
• Cédric MAHEU, Directeur Général Adjoint en charge des Ressources et des Services à la Population
• Antoine VALTON : Directeur du pôle Aménagement et Territoires
• Sébastien TSEN : Directeur de la Cohésion Sociale
• Frédéric VINCENT : Chargé d'Etudes Prospective Territoriale, Transports et Liaisons Douces
• Candice MAURY : Chargée de mission Développement Economique
• Géraud GOURY : Chargé de mission Développement Economique
• Dominique HATTON : Chargée de mission Tourisme

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR PATRICK MOLLET, PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES-VAL DE SEINE

Cette séance s'inscrit dans le cadre de la restitution des échanges tenus au printemps sous la forme de 6 collèges thématiques.

Ceux-ci ont intégrés de par leurs implications sur le territoire communautaire des acteurs issus des milieux institutionnels, professionnels ou associatifs.

Ils ont ainsi désignés en leurs seins un rapporteur chargé de présenter en séance plénière leurs travaux et préconisations destinées à l'intention des élus.

Le conseil de développement de par ses attributions aura ainsi pour mission de dresser les pistes d'actions à soumettre à la réflexion des instances communautaires.

A cette fin une première réunion de travail s'est tenue avec la nouvelle gouvernance issue de l'élection de François DUROVRAY, pour laquelle la vice-présidence relative au projet de territoire a été confiée à Bruno GALLIER.

A l'issue de la validation de ces 6 restitutions thématiques, le conseil de développement approuvera sa charte de fonctionnement.

Chaque rapporteur dispose d'un délai de 10 minutes à la suite desquelles viendront un temps d'échange puis de mise à délibération des pistes d'action.

PRESENTATION DES PRECONISATIONS DU COLLEGE TRANSPORT ET MOBILITES PAR MONSIEUR ALAIN CARON

En premier lieur, le collège souligne l'inadaptation actuelle des divers réseaux de bus aux nouveaux besoins de déplacements liés à l'extension des amplitudes de travail et à l'émergence des achats et des loisirs.

Dans un souci de désenclavement du territoire communautaire, il est donc convenu d'opter pour une meilleure desserte des zones d'activités et à la réalisation d'investissements de décongestion routière.
Ceci implique à ce titre la perspective de la réalisation d'un nouveau franchissement de Seine préférentiel entre Ablon-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine tel que retenu dans les documents de planification réalisés à l'échelle de la région.

Le collège demande également à ce que des investissements supplémentaires puissent être affectés au RER D souffrant d'un déficit chronique de régularité, de ponctualité et d'un taux de charge en croissance constante.

Toutefois ces réseaux souffrent aujourd'hui d'une discontinuité de la chaîne des déplacements des Personnes à Mobilités Réduites pour laquelle des mesures seront à prendre pour lever les entraves notamment techniques en découlant.

Au-delà des modes lourds de transports, des réflexions seront à mener pour la réalisation d'un schéma communautaire des liaisons douces impliquant une meilleure signalétique et la mise en place d'un jalonnement approprié.

Dans une démarche prospective liée à la réalisation de divers modes d'exploitation liés au Grand Paris (lignes de métro, câble urbain, tramway), le collège demande à ce que soit pensé en amont le prolongement des lignes de bus vers ces nouveaux pôles.

Il retient par ailleurs la perspective d'une extension vers la rive droite soit d'Orlyval soit de la future ligne 18 afin de créer une connexion avec le RER D.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLEGE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE PAR MONSIEUR YANNICK LEMEUR

Le collège déplore la difficulté actuelle du territoire communautaire à trouver sa place face à la proximité immédiate soit de la Métropole du Grand Paris soit du regroupement au sein d'une agglomération unique du Centre Essonne et de Sénart.

Il recommande ainsi la mise en valeur d'une identité propre sous la forme d'un « îlot de verdure » dont les orientations pourraient être déclinées de manière opérationnelle au sein des documents locaux d'urbanisme.

Cette exemplarité environnementale pourrait ainsi prendre la forme de procédures de certifications et d'encouragement aux mobilités propres : renouvellement des matériels roulants de bus, accompagnement du déploiement de bornes de recharges électrique, mise en place d'itinéraires de liaisons douces autour des berges de l'Yerres et de Seine.

Le collège a également souligné la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels (crues) et les diverses sources de pollution sonore (notamment dans le domaine aérien).

L'association de mise en valeur du Bois de la Grange demande à ce que soit ajouté aux préconisations la mise en place de restrictions plus sévères face aux dégradations issues de circulations cyclables hors des itinéraires balisés.

La fédération départementale des circulations douces rappelle son souhait d'un engagement entier des élus communautaires pour un passage de la Scandibérique en rive droite de Seine et non le long de l'ancienne RN7.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLEGE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI PAR MADAME MARIE-ODILE HAAG

Face à un faible ratio entre le nombre de personnes actives et le nombre d'emplois sur le territoire communautaire, ce collège recommande le développement d'institut de formations et d'apprentissage liés aux métiers de l'environnement.
Ce nouveau site pourrait ainsi être implanté sur les terrains du Muséum d'Histoire Naturelle de Brunoy, ce à quoi cette institution s'oppose.

Face aux difficultés d'implantation des porteurs de projet, l'une des pistes retenues consisterait d'une part à généraliser la mise en ligne des annonces sur un portail unique dédié ainsi que de développer des outils de prospection foncière.

Dans le cadre de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, les participants privilégient ainsi le transfert de la compétence sur les zones d'activité d'une certaine superficie ainsi que d'avantage de marge de manœuvre sur les commerces de cœur de ville.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLEGE CULTURE, SPORTS ET TOURISME PAR MONSIEUR CLAUDE HELENE

Le territoire communautaire recèle selon ce collège thématique d'une richesse culturelle dont font état certains sites tels que le Parc Caillebotte à Yerres, lequel pourrait être le point de départ de développement de circuits autour des impressionnistes et d'autres lieux d'exception plus confidentiels.

Sur le modèle de la compétence touristique, les participants préconisent une meilleure mutualisation des équipements communautaires existants ou à transférer pouvant ainsi favoriser une communication optimale d'événements à l'échelle des 9 communes.

Il est ainsi préconisé l'insertion dans les bulletins municipaux d'une rubrique sur l'ensemble de ces manifestations présentes sur le Val d'Yerres-Val de Seine.

Une réflexion pourrait également être menée pour une spécialisation par disciplines sportives à l'échelle communautaire en fonction des résultats des clubs pour favoriser les licences.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLEGE SANTE ET SOLIDARITE PAR MADAME LAURE DEPINARDE

Le collège s'est attaché à développer les actions de lien social avec les populations les plus fragiles en renforçant la notion du maillage territorial avec les acteurs concernés.

Une piste d'action consiste notamment à favoriser l'implantation de médecins généralistes pouvant ainsi assurer des missions de visite à domicile désaturant ainsi les établissements de santé.

Le territoire présente par ailleurs de multiples atouts de mise en valeur de la filière gériatrique.

L'Agence Régionale de Santé souscrit par ailleurs aux engagements d'un développement de l'accueil de jour.

PRESENTATION DES TRAVAUX DU COLLEGE HABITAT ET COHESION SOCIALE PAR MONSIEUR DAOUD KHIRAT

Les principaux enjeux évoqués par ce collège ont porté sur les méthodologies et les ambitions assignées au futur Programme Local de l'Habitat.

Le futur PLH fruit de la collaboration entre les milieux institutionnels, les publics concernés et les bailleurs aura ainsi pour tâche de perdurer l'équilibre social de l'habitat ainsi que l'homogénéité des populations présentes.

A l'échelle des 9 communes, la mise en réseau des centres sociaux ouverts sur une diversité générationnelle et la notion de mixité aura pour but d'ouvrir les quartiers vers l'ensemble des communes et éviter leurs cloisonnements.

Ces actions auront par ailleurs à s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle géographie des quartiers prioritaires donnant lieu à deux contrats de priorité nationale.

DEBAT AUTOUR DE L'APPROBATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Au-delà d'une plénière annuelle et de la réunion semestrielle du bureau exécutif, se pose la question de la pérennité du Conseil au-delà de l'élaboration du projet de territoire.

La charte a ainsi pour ambition de fixer un cadre d'action sur la durée de la mandature communautaire et de faire vivre cette instance par une consultation régulière sur les enjeux d'aménagement du territoire.

La présentation d'un rapport annuel d'activité en conseil communautaire pourrait être aussi donner lieu à une évaluation du rôle des élus dans la mise en place opérationnelle des actions retenues.

A L'ISSUE DE LA SEANCE LES PRECONISATIONS DES 6 COLLEGES AINSI QUE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT ONT ETE ADOPTES.

Annexe 2

Comptes rendus complets des réunions des 6 collèges

> **Jeudi 9 mars 2017**
Transports et Mobilités
au centre administratif de Draveil,
désignation de Monsieur Alain CARON comme rapporteur.

> **Mercredi 15 mars 2017**
Environnement et Développement durable,
salle Jacques Chamaillard à Boussy-Saint-Antoine,
désignation de Monsieur Yanick LEMEUR comme rapporteur.

> **Jeudi 16 mars 2017**
Habitat et Cohésion sociale,
en salle des mariages de la mairie de Montgeron,
désignation de Monsieur Dany MARCEL comme rapporteur.

> **Mardi 21 mars 2017**
Développement économique et Emploi,
en la salle François Roy de la mairie d'Epinay-sous-Sénart,
désignation de Monsieur Abdelkarim BELHORA comme rapporteur.

> **Mercredi 29 mars 2017**
Culture, Sports et Tourisme,
au centre administratif de Draveil,
désignation de Monsieur Claude HELENE comme rapporteur.

> **Mardi 25 avril 2017**
Santé et Solidarités

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 09 mars 2017
Collège Transports et mobilités

CAVYVS - 6 bis, Boulevard Henri Barbusse – 91210 DRAVEIL

Présents :
Brinda ALBOU (représentante ville de Crosne) - Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) - Vincent BECK (KEOLIS) - Nathalie BOUZELOC (KEOLIS) - Gilles BESNARD (Conseil Départemental de l'Essonne) - Lise BERNARD (Conseil Départemental de l'Essonne) - Alain CARON (représentant ville de Quincy-sous-Sénart) - Nathalie DELAUNAY (APF 91) - François DESMIER (SADUR) - Gilles DURAND (FNAUT) - Florence FRÉCHET (SNCF) - Valérie GUÉRIN (représentante ville de Montgeron) - Claude HÉLÈNE (représentant ville d'Yerres) - Romain de MONTBEL (STRAV) - Didier LÈGE (ALBATRANS) - Maryvonne NOEL (Circule RER C) - Danièle PRYLÉCKI (représentante ville de Montgeron) - Françoise TARON (représentante ville de Vigneux-sur-Seine) - Janine VIGNALOU (représentante ville de Vigneux-sur-Seine).
Absents excusés :
Philippe CHORON (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) - Florian GOURMELON (représentant ville de Vigneux-sur-Seine) – Lydie MIMIS (APF 91) - Jean-Claude PRIEUR (APF 91) - Maryvonne MATEU (Fédération des Circulations douces) - Jean-Luc NICAISE (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) - Jérémy OLIVIER (STIF) - Fabien MAJESTE (STIF) - Pauline REFALO (représentante ville d'Yerres) - Christian HUSSON (représentant ville d'Yerres)- Nicolas SMADJA (représentant ville de Montgeron).
Administration – Présents :
Antoine VALTON – Frédéric VINCENT

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement.

1. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège
Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire. A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017.

De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation. A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation. Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires. Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps. Le collège désigne en qualité de rapporteur Monsieur Alain CARON.

2. Réseaux de bus
La société KEOLIS opère principalement sur les trois communes de l'ancien Val de Seine et exploite la ligne reliant le territoire communautaire aux pôles d'emploi d'Orly et de Rungis.
Elle souscrit aux objectifs de rattrapage du déficit d'offre et de qualité de service par rapport aux territoires limitrophes, notamment couverts par le réseau de la RATP.
Pour cela, il conviendrait de procéder à une prise en compte des nouvelles réalités de déplacement désormais moins déterminées par la stricte destination vers les gares et des fonctionnements en heure de pointe.
Des pistes de travail concertées avec les services de la Communauté d'Agglomération sont actuellement en cours d'étude autour du développement d'une offre adaptée aux horaires d'emplois décalés, aux retards tardifs en soirée et d'une adaptation aux spécificités propres à la fonction achats/loisirs du week-end.
Il conviendrait par ailleurs de privilégier davantage les liaisons à vocation intercommunale à l'exemple de la ligne Intervals, laquelle gagnerait à circuler à l'avenir sur l'ensemble de la journée.
Le groupe KEOLIS souscrit également aux objectifs d'une meilleure coordination des horaires entre les bus et le réseau ferré, ainsi qu'à la perspective d'extension vers Brunoy de la ligne desservant Orly et Rungis.
Elle déplore également l'absence de commodités affectées aux conducteurs sur le site des gares routières.
La société STRAV partage les diagnostics de KEOLIS tout en étant plus mesurée sur les horaires de fonctionnement tardifs au regard de certaines expériences mises en oeuvre.
En revanche, les offres développées le week-end et en particulier le dimanche ont été couronnées de succès.
Au titre des constats, la STRAV déplore la persistance d'une longue période d'été voyant ainsi une dégradation de l'offre au détriment des usagers demeurant sur le territoire.
La société ALBATRANS exploite un réseau de lignes de pôles à pôles d'intérêt départemental.
A ce titre deux lignes relient le territoire communautaire à Evry depuis les gares de Yerres (91.09) et Brunoy (91.01), en semaine ainsi que le samedi.
Il est à regretter notamment les retards pris par la ligne 91.09 en raison de congestions automobiles croissantes freinant la vitesse commerciale.
ALBATRANS rappelle la démarche des contrats d'axe initiée sur la ligne 91.01, laquelle avait permis la réalisation de sites propres sur le Val d'Yerres.
Elle souhaite par ailleurs densifier l'offre de la ligne 91.09 en période creuse, compte tenu d'une hausse croissante de validations

issues du pôle universitaire d'Evry.
Abdelkarim BELHORA souhaiterait que les propositions de développement d'offre des réseaux de bus ne soient pas uniquement focalisées sur les fonctions de rabattement sur les gares et puisse prendre en compte les besoins des entreprises implantées sur le territoire communautaire.
Le Conseil Départemental de l'Essonne précise que le Département a adopté le 27 mars 2017 son plan bus intégrant les propositions de développement d'offres issues des collectivités consultées.
Ce Plan a vocation à servir de feuille de route hiérarchisée à défendre auprès du STIF.
Le Département a retenu la pertinence des projets de prolongement de la ligne 191.100 vers Brunoy, pôle consolidé par la refonte des lignes intercommunales du Val d'Yerres, complété par une augmentation des services à destination des quartiers classés au titre de la politique de la ville des communes de Brunoy et d'Epinay-sous-Sénart.
Il appuie par ailleurs la proposition d'une liaison entre les gares de Brunoy et de Boissy-Saint-Léger, afin d'assurer un rabattement vers le RER A en cas de défaillance du RER D.

3. Réseau ferré
Le RER D transporte à ce jour près de 615 000 voyageurs au quotidien, mais son exploitation est notamment rendue complexe par la longueur de ses dessertes et ses nombreux embranchements.
A ce titre, le territoire communautaire est concerné par la branche desservant la vallée de l'Yerres (gares de Montgeron-Crosne, Yerres, Brunoy, Boussy-Saint-Antoine), ainsi que celles à destination de Corbeil-Essonnes (gare de Vigneux-sur-Seine). La fréquentation des gares implantées sur le territoire communautaire a ainsi subi une augmentation de 2,5% sur la période 2011-2015, soit près de 40 000 usagers supplémentaires utilisant chaque jour cette ligne.
Face aux dysfonctionnements réguliers de ce RER liés tant aux installations, au matériel roulant qu'aux incidents voyageurs, un plan d'action à moyen et long terme a été défini en lien avec le STIF.
Il se concrétisera notamment par le déploiement à partir de 2021 de rames de nouvelle génération à plus forte capacité.
Par ailleurs, dès 2019 les trajets à destination du sud-est francilien seront revus afin de prendre en compte les besoins de la branche desservant la vallée de l'Yerres.
Grâce à trois nouveaux trains « Sénart Express », 7 500 places supplémentaires seront proposées entre 7 et 8 heures.
Afin d'assurer une ponctualité accrue en gare de Vigneux-sur-Seine, le noeud ferroviaire de Corbeil-Essonnes sera optimisé avec davantage de trains sans changement de Paris via Evry Courcouronnes « en unités multiples » chaque quart d'heure.
A ce titre, Abdelkarim BELHORA souhaite davantage de précisions sur le calcul du taux de ponctualité de 85% déterminé par la SNCF.
La SNCF informe le collège que la base d'appréciation de ce critère a été revue en prenant en compte, non plus les trains mais les retards subis par les voyageurs.
L'association SADUR représentant les usagers du RER D conteste la validité de ce taux de ponctualité et informe qu'une nouvelle base de calcul impulsée par le STIF devrait apparaître bientôt : elle ne sera plus globale mais donnera le résultat par branche.
Cette association souligne par ailleurs que le nouveau matériel roulant comportera beaucoup moins de places assises, ce qui pourrait nuire à la qualité de confort des usagers sur les gares de la vallée de l'Yerres. SADUR souhaite préciser que l'augmentation de trains sur la branche Combs-la-Ville ne se traduira pas vraiment par une fréquence aux 5 minutes car en fait ce sont seulement 3 trains de la pointe du matin qui seront dédoublés, ce qui se traduira par 3 trains beaucoup moins chargés puisqu'en provenance de Combs-la-Ville.
La SNCF précise que la régularité sera améliorée à l'horizon 2019, que ces objectifs seront assurés grâce à l'origine des missions de pointe du matin désormais à Combs-la-Ville au lieu de Melun.
L'association SADUR plaide pour des solutions permettant une meilleure coordination de l'exploitation des réseaux de bus et ferrés en soulignant les désagréments subis par les usagers dans leurs correspondances, qui plus est sur les derniers services.
Elle soutient également les propositions de création d'une ligne de rabattement entre les gares du Val d'Yerres et de Boissy-Saint-Léger.
SADUR précise que l'existence et le bon entretien des sanitaires en gare vont devenir importants puisque les nouvelles rames n'en seront plus équipées. Par ailleurs ces équipements ne sont actuellement accessibles qu'aux porteurs de carte Navigo et non à tous les utilisateurs. Enfin, certains de ces équipements comme à Yerres sont situés en dehors de la gare.
La STRAV souligne la complexité d'adapter son offre aux retards liés au mode ferré en rappelant le principe d'exploitation de boucles cadencées.
Il convient à ce titre de penser aux éventuelles réclamations d'usagers aux arrêts situés sur l'ensemble de la ligne.
Elle précise également que l'option d'une desserte de Boissy-Saint-Léger avait été antérieurement menée sans succès, mais qu'une solution peut être envisagée en cas de dysfonctionnement ponctuel.
Cependant, le site de Boissy-Saint-Léger est extrêmement contraint et n'offre pas de capacités suffisantes pour accueillir un report de l'ensemble des lignes issues du Val d'Yerrres.
Néanmoins, il est précisé que de nouvelles infrastructures routières (« déviation de Boissy-Saint-Léger ») pourraient changer la donne en termes d'intérêt pour les voyageurs venant du Val d'Yerres.
La SNCF précise qu'elle travaille à la construction de mécanismes de substitution avec les opérateurs de bus en cas de travaux sur le réseau.

4. Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
L'Association des Paralysés de France rappelle les problématiques de chaînes de déplacement, qui sont loin de se résumer aux seuls handicaps liés aux fauteuils roulants.
En effet, seules quelques gares et lignes de bus sont actuellement conformes au cadre législatif d'adaptation des transports en commun.
Par ailleurs de nombreux obstacles subsistent dans les gares routières, faute d'une maîtrise d'ouvrage coordonnée.
La SNCF rappelle que d'importants chantiers ont été menés sur le territoire communautaire ayant abouti à la mise en accessibilité de la gare d'Yerres et, d'ici la fin de l'année 2017, de celle de Boussy-Saint-Antoine.
Des investissements sont par ailleurs prévus sur les gares de Brunoy, Montgeron-Crosne et Vigneux-sur-Seine.
Ces aménagements concernent notamment des portillons adaptés, la mise en place d'ascenseurs, de boucles magnétiques et de services de prise en charge dans les gares.
La STRAV rappelle les obligations fixées par les schémas directeurs issus du STIF sur l'aménagement de lignes prioritaires aux points d'arrêts et dans les véhicules.
Cependant, la saturation des gares routières, la spécificité des voiries existantes et la déclivité de certaines communes rendent complexes ces objectifs dans l'absolu, malgré les progrès enregistrés.

5. Circulations douces et modes actifs
La Fédération pour les Circulations Douces en Essonne déplore que l'approche des circulations douces n'ait pas été prise en compte dans le cadre de la réalisation du futur pôle intermodal de Juvisy.
Elle rappelle les objectifs du Plan Vélo régional distinguant des priorités d'accès à des pôles dimensionnants (gares, îles de loisirs, lycées) et les potentielles déclinaisons à l'échelle des structures intercommunales.
Elle déplore, en dépit des initiatives mises en place, un déficit de jalonnement directionnel et de l'incompatibilité des aménagements en gare avec l'usage des vélos.
Elle souligne également que les voies en site propre actuellement réalisées sur le territoire communautaire ne permettent pas leur utilisation par les circulations cyclables.
Le Conseil Départemental de l'Essonne rappelle qu'il est porteur d'un schéma départemental prévoyant la réalisation d'itinéraires de liaisons entre les vallées de la Seine et de l'Yerres, ainsi que vers le massif forestier de Sénart.
L'Association des Usagers des Transports d'Ile-de-France regrette que l'itinéraire de la future liaison vélo structurante « Scandibérique/ Eurovéloroute 3 » ait été reporté sur la RN7, créant ainsi un facteur d'insécurité et une faible attractivité pour les usagers potentiels.
Elle préconise ainsi de réétudier un tracé sur la commune de Draveil depuis l'île de loisirs du Port aux Cerises, en privilégiant les aménagements réalisés sur le domaine de la Fosse aux Carpes.

6. Eco-mobilités
Le Conseil Départemental de l'Essonne rappelle les démarches déjà engagées en faveur de l'aménagement d'aires de covoiturage. Plusieurs sites ont notamment été identifiés sur le territoire communautaire sur des emprises de surfaces commerciales, aptes à accueillir les 3 à 4 places nécessaires.
Il propose ainsi qu'une concertation puisse être menée avec les gestionnaires de ces sites afin de les sensibiliser à la pertinence de la réalisation de ces emplacements.

7. Futures infrastructures liées au Grand Paris
L'association Circule représentant les usagers du RER C, souligne l'importance des besoins de déplacement de banlieue à banlieue actuellement difficiles sans une correspondance dans les gares parisiennes.
A l'avenir ces besoins seront pris en compte notamment par les futures lignes en rocades connectées aux Ardoines avec le RER C et à Vert-de-Maisons avec le RER D.
Ainsi il conviendrait de réfléchir éventuellement à une limitation de certaines missions à ces nouveaux pôles d'échanges et de rabattement.
Par ailleurs il conviendrait de pouvoir prolonger la ligne actuelle Orlyval vers la rive droite, ce qui reviendrait à un coût moindre que la construction du nouvel ouvrage de franchissement de la Seine prévu entre Athis-Mons et Vigneux-sur-Seine.
Ce transport léger existant, une fois son intégration dans la grille tarifaire francilienne assurée, pourrait ainsi franchir la Seine par un ouvrage dédié et prolongé par une passerelle affectée aux circulations douces.
Cette solution serait préférable à un ouvrage en souterrain envisagé dans une éventuelle extension de la ligne 18 (Orly-Saclay), coûteux et limitant le nombre de stations.
Elle est notamment privilégiée par les acteurs économiques du bassin d'emploi d'Orly et de Rungis.
Abdelkarim BELHORA souligne l'importance pour la commune de Crosne de la mise en service à venir d'un téléphérique entre Villeneuve-Saint-Georges et Créteil (Câble A).
Il souhaite à ce titre que les lignes du réseau STRAV puissent assurer une fonction de rabattement vers les sites d'implantation situés à proximité de cette commune.

8. Projets d'infrastructure routière
Le Conseil Départemental de l'Essonne rappelle son souhait d'aboutir à la résolution des franchissements actuels de la Seine en privilégiant l'option d'un nouvel ouvrage entre les communes d'Athis-Mons et de Vigneux-sur-Seine.
Cette liaison routière apparaît comme essentielle pour désenclaver la rive droite de Seine et assurer l'accès aux bassins d'emploi d'Orly et de Rungis.
Cette solution pourrait être complétée par une optimisation des ponts de Villeneuve-Saint-Georges et de Juvisy, ainsi que par des modes alternatifs (liaisons douces, bac).
L'association Circule rappelle l'opposition des collectivités du Grand Orly à ce nouveau pont et les incidences potentielles en matière de circulations automobiles et privilégie un ouvrage affecté aux transports en commun et liaisons douces.
La STRAV se montre prudente sur l'option d'une voie en site propre sur une RN6 transformée en boulevard urbain, sachant que les concentrations d'habitat en sont plutôt éloignées et que des lignes de bus existent déjà pour relier Villeneuve-Saint-Georges et Créteil.

La réunion se termine à 21h00.

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 15 mars 2017
Collège Environnement – Développement durable

Salle Jacques Chamaillard – 4, Cours Neuenhaus – 91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE

Présents :
Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) - Magali-Anne COUNIL (SIVOM) - Jean-Claude DANELLI (Ecole du Chat Libre) - Mathieu DESETRES (SUEZ Eau France) - Florian GOURMELON (représentant ville de Vigneux-sur-Seine) - François HUART (Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France) - Soraya KHEDIRI (SIREDOM) - Yannick LEMEUR (représentant ville de Montgeron) - Louise LÉZY-BRUNO (Conseil Départemental de l'Essonne) - Laetitia POFFET (ONF) - Danièle PRYLÉCKI (représentante ville de Montgeron) - Alain SENÉE (E.N.E.) - Didier SERRE (AVEVY) - Jean-Michel TOURNIÉ (VEOLIA Eau). Absents excusés Didier ALLANOS (SUEZ Eau France) - Alain CHAMBARD (SyAGE) - Laurent BÉTEILLE (SyAGE) - Madame BOURACHOT (Association de protection du Bois de la Grange) - Nathalie DELAUNAY (APF 91) - Serge GIBOULET (A.A.P.P.M.A du Val d'Yerres) - Jean-Pierre MOULIN (E.N.E.) - David NADEAU (SIVOM) - Jean-Claude PRIEUR (APF 91) - Emmanuel SKOULIOS (MNHN). Administration – Présents : Antoine VALTON - Frédéric VINCENT - Léa FACQUEZ

Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017. De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation. A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation.

Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires. Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps. Le collège désigne en qualité de rapporteur Monsieur Yannick LEMEUR.

1. Identité environnementale du territoire
Antoine VALTON informe les membres du collège du souhait exprimé par les élus en séminaire de l'attribution d'un label d'excellence environnementale.
Cette qualification vise à positionner le territoire communautaire dans le contexte du sud-est francilien en mettant en avant sa singularité fondée sur sa qualité de vie et l'importance de son patrimoine naturel.
Elle contribue ainsi à la notion de cohérence territoriale et d'appropriation du nouveau périmètre par ses habitants.
Yannick LE MEUR indique que cette démarche devrait s'inscrire dans une vision décennale de l'avenir du territoire.
Il s'interroge par ailleurs sur la possibilité et l'opportunité d'une certification de type « ISO ».
Le Conseil Départemental de l'Essonne s'interroge sur l'existence parmi les normes de standardisation d'un tel label applicable aux collectivités locales.
Il conviendrait à ce titre de prospecter parmi les programmes existants celui le plus à même de répondre à l'échelle d'une reconnaissance institutionnelle pouvant accompagner l'évolution du territoire.
VEOLIA souligne la portée d'un tel symbole comme porte d'entrée et attractivité du territoire.
Abdelkarim BELHORA précise qu'au-delà de la valorisation du territoire, cette distinction serait susceptible d'entraîner le développement d'activités économiques, notamment dans le domaine des loisirs et du tourisme de proximité, le rendant ainsi plus attractif.
L'ONF souhaiterait, avant toute formulation d'une demande de labellisation, qu'une recherche approfondie puisse avoir lieu auprès des structures agréées, notamment par la transmission de cahiers des charges précis permettant d'évaluer en amont la pertinence des différentes démarches envisageables.
Essonne Nature Environnement souhaiterait que des actions / groupes d'actions puissent être au préalable engagées afin de sélectionner celles éligibles à cette labellisation.
Il s'agit de sélectionner dans un premier temps un cahier des charges qui réponde à la volonté politique en matière d'environnement et de développement durable, afin d'orienter les actions à mener et donner dès à présent une impulsion au territoire.
Le SIVOM se propose d'assister la Communauté d'Agglomération en tant que conseil dans cette démarche.

2. Cohérence territoriale
Antoine VALTON informe les membres du collège du souhait des élus de mettre en avant la notion du développement durable au coeur d'un document d'orientation stratégique à l'échelle du territoire communautaire.
Ce schéma aurait donc pour vocation d'assurer l'interface entre les stratégies de planification normatives déterminées au niveau régional et leurs traductions réglementaires à l'échelle des communes.
Toutefois, l'opportunité du Schéma de Cohérence Territoriale n'est pas possible selon le cadre législatif à l'échelle d'une seule intercommunalité.
Des pistes de travail seraient donc à trouver avec les territoires limitrophes en vue d'accords de partenariat ou d'ententes compte tenu du partage d'enjeux sur les espaces naturels.
Yannick LEMEUR souligne les difficultés à envisager un document opposable dépassant les limites intercommunales au regard de tropismes différents, notamment sur les communes du Val-de-Marne actuellement intégrées à la Métropole du Grand Paris. Il indique par ailleurs la nécessité que soient intégrées à cette approche d'ensemble sur le développement durable, en plus de l'approche environnementale stricto sensu, les dimensions des transports, de l'habitat et de l'emploi.
A cet égard, la prise en compte de la future ligne 18, qui pourrait dans la prochaine décennie être prolongée jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, est une nécessité.
L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France rappelle l'importance des orientations inscrites au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, document le plus important de l'aménagement du territoire, et du besoin d'une planification intermédiaire répondant aux notions de proximité.
Yannick LE MEUR souligne l'intérêt qu'il pourrait y avoir à bénéficier de subventions régionales dès lors que les actions de la CAVYVS s'inscriraient scrupuleusement dans les prescriptions du SDRIF.
Le Conseil Départemental de l'Essonne souligne l'importance d'aborder des thématiques essentielles telles que la transition énergétique ou la matérialisation des corridors biologiques au sein d'un périmètre très large.

3. Sites à valoriser
Patrick MOLLET souligne le souhait des élus, au-delà d'actions clairement identifiées (réalisation du Fil Vert de la vallée de l'Yerres, perspectives d'aménagement des berges de Seine, itinéraires envisagés pour relier les deux vallées aux massifs forestiers), de repérer des lieux environnementaux complémentaires à vocation structurante, permettant de donner corps à la notion de « poumon vert ».
Essonne Nature Environnement rappelle l'importance du classement de la vallée de l'Yerres et des périmètres d'intervention ayant permis la conservation de certains sites en tant qu'espaces naturels sensibles.
A cet égard, la loi du 2 mai 1930 reste un outil tout à fait pertinent pour étendre le classement à de nouveaux territoires / paysages de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
Un nouvel inventaire pourrait donc contribuer à élargir cette stratégie d'intervention foncière (Peupleraie d'Epinay-sous-Sénart, Pelouse de Montgeron, etc.).
L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France souligne l'importance de ces îlots de verdure pouvant structurer l'identité de la Communauté d'Agglomération, y compris au sein du Fil Vert.
Par ailleurs il conviendrait de pouvoir intégrer aux actions issues du projet de territoire la problématique des surfaces de culture agricole en en orientant la production vers des filières d'approvisionnement local.
Sur le thème de l'insularité, Yannick LE MEUR mentionne les propositions faites en ce sens pour définir la future « devise » du territoire : « Un îlot de verdure entre Seine et Yerres », « Entre Seine et Yerres, un îlot de verdure ».
L'ONF rappelle l'importance, au profit d'actions d'ensemble à une échelle plus vaste, des démarches de charte forestière qui dépassent le cadre des structures intercommunales stricto sensu, et propose que ces politiques puissent intégrer d'autres volets.
Madame BOURACHOT, empêchée de participer à la réunion, exprime via un courriel adressé après la séance, ses craintes sur l'avenir du massif forestier : - Elle s'inquiète du respect du classement de ces massifs sur le territoire, certains indices laissant penser que ce n'est pas le cas. Qu'en est-il de « dispositions spéciales » incluses dans un éventuel texte législatif en préparation qui permettrait de mieux le faire respecter. - Elle fait part de sa préoccupation sur de possibles nouveaux empiètements routiers sur les massifs causés par l'émergence de la Métropole du Grand Paris. - Elle insiste sur la nécessité d'achever les continuités écologiques « Trames Vertes et Bleues » sur le territoire.
Suez Eau France précise que l'inter-territorialité est privilégiée par les partenaires économiques et les acteurs des filières de l'eau, notamment au sein du SYAGE.
Dans ce cadre, peuvent être envisagés des partenariats ad hoc plus ciblés.
Patrick MOLLET souligne l'opportunité que pourrait représenter l'organisation d'éventuels jeux olympiques en région parisienne (2024) pour réaliser de nouveaux aménagements / nouvelles actions à vocation environnementale.
Le Conseil Départemental de l'Essonne insiste sur la réalisation de cartographies très détaillées des Trames Vertes et Bleues au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de portée réglementaire.
Ce document met notamment en valeur les caractéristiques du Val d'Yerres Val de Seine autour des espaces de nature en ville et la richesse de sa biodiversité.
Le projet de territoire pourrait donc conduire à des appels à projets pouvant déboucher sur des budgets participatifs propres au Fil Vert et à l'aménagement des berges de Seine autour de jardins partagés ou d'espaces végétalisés.
Il conviendrait plus généralement d'inscrire cette politique écologique d'ensemble, notamment axée sur l'innovation environnementale (autour des domaines de l'eau, des déchets, de l'énergie et des transports), dans une démarche de démocratie participative, associant étroitement les habitants : pour définir la « devise » du nouveau territoire fusionné (laquelle pourrait se concevoir autour de la notion d'insularité), comme pour concrétiser des appels à projets (jardins partagés, toitures / parois végétalisées,...) et des micro-actions.
En outre, la création d'une « grande boucle verte » reliant les berges de Seine et le Fil Vert à d'autres continuités écologiques situées au sud de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine serait sans doute pertinente.
Louise LÉZY-BRUNO déplore par ailleurs que le socle de travail réalisé à l'occasion de l'installation du Conseil de développement ait omis toute réflexion sur les incidences du risque de crues sur le territoire et formule le souhait d'une réflexion sur les surfaces à conserver pour ménager la perméabilisation des sols et l'existence de champs d'expansion des crues.
Essonne Nature Environnement souligne à ce sujet les contradictions des deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation de Seine et de l'Yerres, quant aux critères de référence des crues sur la zone de convergence autour de Montgeron.
En effet, les seuils d'alerte ne sont pas harmonisés, l'un se référant à la crue de la Seine de 1910, l'autre à celle de 1978. L'AREV préconise la végétalisation d'au moins une des deux berges de la Seine, conformément aux préconisations du SDRIF.
Yannick LE MEUR souligne l'enjeu que la rive droite soit ici privilégiée dans cette action.
L'Ecole du Chat Libre Val d'Yerres et de Seine souligne l'importance d'une prise en compte de la cause animale et souhaite que le projet de territoire puisse inclure une action propice à la réalisation de nouvelles structures d'accueil.

4. Filières de la transition énergétique.
Antoine VALTON rappelle les préconisations des élus d'une optimisation de l'usine de méthanisation du SIVOM à Varennes-Jarcy, susceptible d'alimenter en biogaz les réseaux de bus du territoire.
Il souligne également les souhaits exprimés d'une meilleure coordination des actions engagées par le SIREDOM et du SIVOM, notamment autour de leurs filières de production et de retraitement.
Le SIVOM détaille les modalités de production d'électricité à base du traitement des ordures ménagères.

Les capacités de production actuelles pourraient être augmentées de moitié par un apport supplémentaire sur le site de Varennes-Jarcy.
A l'avenir, il est ainsi envisageable d'alimenter des stations de ravitaillement en Gaz Naturel de Ville par des techniques d'injection.
La question de la plus grande pertinence du déploiement d'une flotte de bus fonctionnant à l'électricité – nécessitant la création de nombreux points d'alimentation sur tout le territoire – reste ouverte.
Néanmoins, la loi de transition énergétique obligera à relever le défi des bio-déchets, qui recèle de nombreuses opportunités de valorisation.
Enfin, se pose la problématique des encombrants, le défaut de structures adaptées sur le territoire communautaire (déchèteries en taille et en nombre insuffisants) demeurant endémique.
L'AVEVY s'interroge sur une limitation des capacités de production de cette usine à la seule alimentation des réseaux de bus, à l'exclusion d'usages plus larges.
L'Agence des Espaces Verts d'Ile de France rappelle les objectifs des lois de transition énergétique privilégiant le renouvellement des flottes par des véhicules électriques dont les sources d'approvisionnement peuvent être locales.
Le SIVOM et le SIREDOM précisent que des réflexions communes ont effectivement lieu autour d'une meilleure structuration des filières de traitement des déchets, voire du développement de complémentarités / synergies.
Cependant leur mission et leur périmètre d'action sont quelque peu différents, ce qui ne permet pas une comparaison idéale des coûts de leurs prestations.
Le SIREDOM évoque la production de vapeur d'eau pour le chauffage urbain à partir de l'incinération des déchets.
L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France mentionne la prolifération des sites de dépôts sauvages d'ordures sur les espaces naturels provenant tant de particuliers que de professionnels du bâtiment indélicats.
Il conviendrait que des actions de pédagogie plus poussées puissent être menées à l'échelle des intercommunalités.
Le SIREDOM apporte notamment une aide pour traiter les sites naturels endommagés, mais met l'accent sur la nécessité d'un renfort des sanctions des maires.
Le SIVOM informe le collège de la tenue de groupes de travail régionaux auxquels les collectivités locales peuvent se joindre. L'ONF mentionne la participation des collectivités locales aux opérations ponctuelles de ramassage en forêt de Sénart tout en soulignant que cette thématique est loin de se résumer aux seuls espaces naturels, pour s'étendre désormais aux friches industrielles et secteurs urbains délaissés.
Le Conseil Départemental de l'Essonne informe les membres du collège de la mise à disposition de kits de communication libres de droit et de supports d'aides aux collectivités dans ce domaine.

5. Nuisances aériennes.
L'AVEVY rappelle les trois critères d'appréciation des facteurs de nuisance, à savoir acoustique, atmosphérique et patrimonial (dépréciation de la valeur des logements).
Cette association créée en 2001 à partir des communes de la vallée de l'Yerres voit désormais son assise territoriale élargie à l'ensemble des villes impactées par le trafic généré par l'aéroport d'Orly.
Son expertise technique reconnue lui vaut d'être un interlocuteur privilégié auprès des acteurs et autorités de régulation compétentes. L'association constate une recrudescence du trafic aérien (plus de 35 millions de passagers en 2015, avec une augmentation annuelle de l'ordre de 5%) et un nombre de vols annuels à la limite des restrictions en vigueur.
Elle s'inquiète ainsi des incidences à venir d'un nouveau terminal en construction pouvant accueillir une flotte de plus grande capacité et de déclarations de certains acteurs faisant campagne pour la levée des mesures environnementales en vigueur (plafonnement des mouvements annuels, couvre-feu nocturne) pouvant conduire à un doublement du trafic.
Pour ces raisons AVEVY a vocation à se restructurer au sein de la future entité DRAPO (Défense des Résidents de l'Aéroport de Paris Orly), fédérant 27 associations existantes sur une trentaine de communes. DRAPO inclura ainsi dans son nouveau conseil d'administration un collège des représentants des collectivités.

La séance se termine à 21 heures.

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 16 mars 2017
Collège Habitat et Cohésion sociale

Mairie de Montgeron – 112, bis avenue de la République - 91230 MONTGERON - (Salle des mariages)

Présents :
Dany MARCEL (ARPQHM) – Pascale LEFORT et Sébastien PERANZI (BATIGÈRE) – Abdelkhader TAHAR (Conseil Citoyen des Hautes-Mardelles) – Catherine JACQ (Conseil Départemental de l'Essonne) – Djibril SARR (Espace socio-culturel Le Trait d'Union) – Patricia ROUFF (Association Léa à Yerres) – Olivier BRETON (Logement francilien) – Daoud KHIRAT – (Mission Locale de Crosne) – Bernard PADÉ (OSICA Val d'Yerres à Yerres) – Sylvain CHALMEL-MEYNET et Madame CHAIGNE (Val d'Yerres Prévention à Yerres) – Nathalie DELAUNAY (APF 91) - Abdelkarim BELHORA (représentant Ville de Crosne) – Philippe CHORON (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) – Danièle PRYLECKI (représentante ville de Montgeron) – Théo LAPLUME (représentant ville de Vigneux-sur-Seine) – Michèle GUTTIN (représentante ville d'Yerres).
Absents excusés :
Jean-Claude PRIEUR (Association des Paralysés de France) – Alain CARON (représentant ville de Quincy-sous-Sénart) – Florian GOURMELON et Janine VIGNALOU (représentants ville de Vigneux-sur-Seine) – Christian HUSSON et Claude Hélène (représentants ville d'Yerres).
Administration – Présents :
Antoine VALTON – Cédric MAHEU – Sébastien TSEN – Souad BOURAHLI.

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire. A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017. De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.

A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation. Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires. Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps. Le collège désigne en qualité de rapporteur Monsieur Dany MARCEL

1. Politique de l'habitat à définir en commun, en particulier à propos d'adoption éventuelle d'un PLH intercommunal
Nathalie DELAUNAY de l'APF 91 demande quels sont les freins au PLH et si ce sont les communes qui freinent sa mise en place.
Cédric MAHEU précise qu'il n'y a aucun frein particulier mais que le PLH de l'ancien Val de Seine conclu pour la période 2011-2017 va devoir subir une révision.
En effet, l'ancien Val d'Yerres ne possédant pas de PLH, il va falloir repenser l'existant pour envisager la mise en place d'un PLH intercommunal.
Sébastien TSEN confirme qu'une réflexion commune devra être menée et que deux outils obligatoires sont à mettre en place pour toute communauté d'agglomération ayant la compétence habitat :
- Un outil politique et de gouvernance de l'habitat (conférence intercommunale du logement – CIL – crée par délibération du Conseil Communautaire en décembre 2016).
- Un outil technique de gestion de l'habitat (la mise place d'un PLHI – en cours pour le Val d'Yerres Val de Seine).
Un dialogue devra s'instaurer, les orientations stratégiques et un plan d'actions devront être définis.

La Communauté d'agglomération a déjà adhéré au GIP FSL (Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité Logement) et à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et la conférence intercommunale du logement est en cours de préparation.
De son côté, l'ancien Val de Seine a négocié une garantie d'emprunt auprès des bailleurs sociaux et rédigé une charte de peuplement visant à l'équilibre social de l'habitat.
Des études urbaines sont en cours dans le cadre du PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine) et pourront permettre d'anticiper les premiers travaux en lien avec le PLHI.
La création de la CIL démontre en tout cas une volonté clairement affichée de la part des élus d'avancer dans ce programme.
Bernard PADÉ d'OSICA fait part de l'inquiétude des bailleurs dans le relogement des familles impactées par les rénovations ou démolitions.
Pascale LEFORT et Sébastien PERANZI de BATIGERE abondent dans le même sens et précisent qu'il y aura besoin du soutien et de l'appui de tous les partenaires.
Sébastien TSEN rappelle que l'habitat concerne les quartiers Politique de la Ville mais également tous les logements et qu'il faudra mener une stratégie globale à l'échelle territoriale.
Bernard PADÉ d'OSICA fait part de l'inquiétude des bailleurs sociaux sur le relogement des familles impactées par les rénovations ou démolition car même s'ils ont une priorité sur 30% des logements à attribuer, 15% pour les mal-logés et 5% pour les fonctionnaires, le précédent relogement de 227 familles dans le cadre d'une démolition sur Epinay-sous-Sénart a mis 6 ans et demi. Nathalie DELAUNAY d'APF 91 soulève le problème des différences de motivation selon les villes.

Sylvain CHALMEL-MEYNET et Madame CHAIGNE de Val d'Yerres Prévention suggèrent de ne pas oublier le logement des jeunes, notamment en première accession et font part de leur volonté d'agir sur ce terrain.
Patricia ROUFF de l'association LÉA demande que soit également pris en considération le besoin de relogement des femmes victimes de violences conjugales et précise que, malgré les liens avec les bailleurs, toutes les demandes ne sont pas satisfaites.
Daoud KHIRAT de la Mission Locale précise que le territoire communautaire manque de structures d'hébergement du type COALLIA à Villeneuve-Saint-Georges qui accueille les jeunes non encore autonomes.
Nathalie DELAUNAY rappelle également le besoin de logements adaptés aux familles monoparentales, aux personnes âgées qui constituent une forte demande, sans oublier l'accessibilité aux personnes handicapées.
Il est également signalé un dysfonctionnement dans la rénovation du quartier des Cinéastes à Epinay-sous-Sénart qui a pourtant coûté 129 M€.
Dany MARCEL de l'ARPQHM demande de se rapporter à son courrier du 2 mars qui relève et détaille les priorités émises par l'Association des Résidents du Quartier des Hautes-Mardelles, à savoir :
- lutter contre la précarité énergétique,
- améliorer l'accès au logement des plus modestes,
- adapter les logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Sur la partie cohésion sociale :
- réaliser des enquêtes qui généreront un recueil de données et d'informations.

Sébastien TSEN conclut en précisant que tout ce qui a été dit s'intègre très bien dans le plan d'actions d'un PLHI.

2. Réduction des disparités sociales en vue d'une « pleine participation à la cité » des quartiers en Politique de la Ville
Cédric MAHEU précise qu'il serait important de réussir à fédérer les centres sociaux des différentes communes du territoire, ce qui permettrait de développer des actions et des projets allant bien au-delà des frontières communales.
En effet, aujourd'hui les centres sociaux posent des problèmes de compétences : villes / agglomération et il serait utile de développer le portage communautaire pour permettre à l'agglo d'intervenir aux côtés des centres sociaux communaux, de contribuer à des mises en relations, des animations, d'aider au montage de dossiers de subventions…
L'ancien Val de Seine possédait une compétence jeunesse qui lui permettait d'intervenir sur certains quartiers.
En revanche, pour les séniors par exemple, on constate un réel barrage des communes qui veulent s'occuper elles-mêmes de leurs habitants, ce qui empêche de fédérer les publics concernés.
Sébastien TSEN indique qu'il faudrait que l'agglomération soit le lien fédérateur d'actions pluri communales.
Sylvain CHALMEL-MEYNET et Madame CHAIGNE de Val d'Yerres Prévention précisent que la question se pose toujours de savoir qui est pilote d'un projet et prennent l'exemple du « Raid Fil Vert ». I
ls pensent qu'il serait intéressant de développer un « centre de ressources » qui servirait à l'ensemble du territoire et permettrait des démarches partenariales déclinables dans tout le Val d'Yerres Val de Seine.
Il serait également souhaitable de ménager des temps de formations communs pour fédérer les acteurs.
Il est aussi précisé qu'il serait bon d'établir des liens entre la cohésion sociale et d'autres secteurs comme la culture et le sport.
Daoud KHIRAT de la Mission Locale fait remarquer que le territoire a un peu tendance à se « déshabiller » de ses structures, avec notamment la fermeture des antennes CIO de Draveil et de Vigneux-sur-Seine.
Il estime qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération de lutter contre cette désertification de services publics pour les jeunes.
Il faudrait ouvrir les villes aux publics en difficultés, que les services dits de proximité soient également présents à l'extérieur des quartiers.

3. Inscription des objectifs des contrats-ville, ANRU et NPNRU
Les contrats de ville de l'Oly et de la Croix Blanche sont d'envergure régionale car certains secteurs posent encore des problèmes malgré les bénéfices cumulés des programmes ANRU précédents.
En ce qui concerne l'ancien Val d'Yerres, les opérations sont beaucoup plus lourdes et d'intérêt national.
Pour les Hautes-Mardelles à Brunoy, il s'agit de rendre le cadre de vie plus harmonieux et de désenclaver le quartier.
Quant à Epinay-sous-Sénart, la totalité du quartier Les Cinéastes / La Plaine est concernée.
Ces contrats de ville ont permis d'enclencher une nouvelle dynamique de rénovation urbaine avec la mise en place de deux protocoles d'études urbaines préfigurant des futures opérations de renouvellement urbain.
Sylvain CHALMEL-MEYNET et Madame CHAIGNE de Val d'Yerres Prévention précisent qu'associer le tissu social est majeur dans ce type de dossier et se demandent si cet enjeu est pris en compte à sa juste valeur.
Il faut également veiller à associer les acteurs sociaux, micro locaux dans l'accompagnement du processus.
Les familles doivent aussi être impliquées et accompagner le Plan de rénovation Urbain.
Daoud KHIRAT de la Mission Locale partage ce point de vue et estime que cette implication est primordiale si l'on souhaite créer une véritable dynamique, tout comme il faut également veiller à associer des publics précaires professionnellement dans l'opération de reconstruction d'un quartier.
Bernard PADÉ d'OSICA précise que des clause d'insertion sont inscrites dans les projets de rénovation déjà lancés, hors la zone ANRU, et que les bailleurs veillent à ne pas négliger ce point.

La réunion se termine à 21 heures

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 21 mars 2017
Collège Développement économique et emploi

Mairie d'Epinay-sous-Sénart – 8, rue Sainte-Geneviève – 91860 EPINAY-SOUS-SÉNART - (Salle F. Roy)

Présents :
Brinda ALBOU (représentante ville de Crosne) - Didier ALLANOS (SUEZ) - Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) - Thomas CECINI (CMA de l'Essonne) - Philippe CHORON (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) - Jean-Luc COLLIN (Mission Locale de Crosne) - Nathalie DELAUNAY (APF91) - Cécile DELBECQ (Conseil Départemental de l'Essonne) - Philippe DERON (Pôle emploi) - Marie-Odile LEFORT (CCI de l'Essonne) - Yannick LE MEUR (représentant ville de Montgeron) - Pierre MANGIN (DALKIA) - Jean-Claude PRIEUR (APF91) - Pascal ROBERT (Club d'Entreprises) - Isabelle SEQUALINO (association de commerçants ville d'Yerres) - Claude TOINÉ (LECLERC Montgeron).
Absents excusés :
Stéphane BROU (Crédit Agricole Titres) - Jean-Henri COUEDEL (CFDT91) - Julien DUFAYET (Dalkia) - Vincent GRIMONT (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) - Michèle GUTTIN (représentante ville d'Yerres) - Christian HUSSON (représentant ville d'Yerres) - Philippe LEDOUX (NEXANS) – Alexandre RODRIGUEZ-MEKKI (Lycée Louis Armand, Yerres).
Administration - Présents :
Antoine VALTON– Cédric MAHEU – Nathalie NICOLLE – Candice MAURY– Géraud GOURY.

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement.

1. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège
Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire. A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017. De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.

A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation. Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires. Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps. Le collège désigne en qualité de rapporteur Monsieur Abdelkarim BELHORA.

2. Création d'un centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement et des métiers d'art, le cas échéant sur des terrains du Museum de Brunoy.
La première question qui se pose est de savoir de quels métiers de l'environnement il est question et plusieurs échanges font ressortir qu'il est important de préciser ce que la communauté d'Agglomération désigne par cette préconisation.
Jean-Luc COLLIN de la Mission Locale, précise notamment que le CFA Bougainville Paris-Sud de Brie-Comte-Robert dispense différentes formations allant du CAP au BTSA, en passant par des programmes d'accès à la qualification et les Certificats de Spécialisation.
L'intégralité des différents niveaux de formation n'est pas représentée dans toutes les filières, qui sont :
- Aménagement Paysagiste,
- Gestion et soins des arbres,
- Agriculture,
- Education Canine et Féline.
Didier ALLANOS de Suez Environnement précise que les interventions de l'entreprise concernent trois domaines principaux :
- L'aménagement des territoires,
- La gestion de l'eau,
- Le recyclage et la valorisation des déchets,
SUEZ a mis en place des partenariats avec la Faculté des Métiers de l'Essonne, présente sur les villes d'Evry, de Bondoufle et de Massy. Il serait tout à fait envisageable qu'un partenariat du même genre soit mis en place avec l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et Didier ALLANOS se propose d'y revenir dans une communication ultérieure, mais se dit très favorable à l'idée d'un CFA pour les métiers de l'eau et de l'environnement.
Il est rappelé que le territoire Val d'Yerres Val de Seine est un poumon vert situé à proximité immédiate de la zone dense.
L'assemblée suggère de se rapprocher du SyAGE et du SIVOM afin d'identifier leurs besoins en termes de formations diplômantes pouvant être intégrées dans tel centre de formation et de créer un partenariat.
Pour la création d'un CFA des métiers d'Art, là aussi la question se pose de savoir à quels métiers l'agglomération songe, et pourquoi. La CMAE rappelle que l'idée est ancienne et que la structure pourrait être financée par les Consulaires.
Géraud GOURY estime que cette idée émane très certainement de l'histoire même du territoire et de la richesse artistique que le caractérise.
Les métiers de l'art pourraient être l'un des marqueurs identitaires forts du Val d'Yerres Val de Seine.
Que ce soit dans les domaines des métiers de l'environnement ou des métiers d'art, Philippe DERON estime qu'il serait important de cibler les métiers et les besoins, ce qui est confirmé par Abdelkarim BELHORA et Thomas CECINI, qui pensent qu'une étude sur

les métiers porteurs et en devenir est incontournable afin d'identifier les formations à proposer en apprentissage ou en formule plus classique, sachant que le Lycée Saint-Pierre de Brunoy possède déjà un CFA dans les métiers de l'hôtellerie / restauration et de l'action commerciale.
Marie-Odile LEFORT précise que, si les métiers sont bien définis et les formations adaptées, ce projet retiendrait des jeunes sur le territoire et contribuerait à son attractivité.
Isabelle SEQUALINO pense qu'il serait bon de lister les métiers de l'environnement.
La Mission locale souligne aussi l'existence des métiers liés à la collecte, au tri et au traitement / valorisation des déchets.
Yannick LE MEUR, représentant de la ville de Montgeron, se fait l'interprète de certains participants qui pensent qu'un CFA dans les métiers d'art ne semble pas très pertinent.
La question est également posée de savoir pourquoi les terrains du Muséum d'Histoire Naturelle de Brunoy sont pressentis comme lieu d'implantation.
Ce lieu a été suggéré le 24 février par Laurent BÉTEILLE, ancien maire de Brunoy, en raison de sa situation, de la superficie des terrains et de leur disponibilité.

3. Développement d'une ingénierie foncière ambitieuse pour la valorisation économique de la Plaine Haute à Crosne, sur le front de la RN6 à Brunoy, aux abords des gares RER
Pour la bonne compréhension de tous, il est précisé que, pour la Communauté d'agglomération, le terme d'ingénierie est à prendre dans le sens du renforcement des liens et de la rationalisation des méthodes de travail entre les communes et la Communauté d'agglomération sur des sujets ou thèmes donnés.
Quant au développement d'une ingénierie foncière ambitieuse pour la valorisation économique, l'objectif est de savoir comment et sous quels axes il faudrait développer les différentes zones identifiées pour une meilleure valorisation économique.
En ce qui concerne la zone d'activité de la Plaine-Haute à Crosne, il est suggéré d'envisager sa modernisation et sa spécialisation.
Il est précisé qu'il reste du foncier disponible sur cette zone.
Il est fait état du vieillissement du centre commercial Auchan à Montgeron. Une modernisation de l'intégralité du centre et des axes routiers qui y mènent améliorerait son attractivité et donc sa fréquentation. Il en est de même pour le centre commercial Val d'Yerres 2 à Boussy / Quincy.
Il faut également tenir compte des trois grands centres commerciaux qui entourent notre agglomération et qui drainent une population captive :
- Carré-Sénart à Lieusaint,
- L'Agora à Evry,
- Créteil-Soleil à Créteil.
Les commerçants de proximité constatent de plus en plus de vacance de fonds de commerce sans repreneur et la difficulté croissante à en attirer de nouveaux.
Isabelle SEQUALINO fait part de la nécessité de revitaliser le commerce de proximité et l'assemblée ne comprend pas pourquoi le service développement économique de la Communauté d'agglomération n'est pas missionné pour intervenir en ce domaine.
Il est précisé que le commerce de proximité est une compétence communale mais que la Communauté d'agglomération a mis en place un fichier « Bourse aux locaux » partagé avec les villes afin d'y recenser les locaux disponibles. Ce fichier doit être alimenté par les villes elles-mêmes qui sont les seules à connaître les disponibilités en la matière sur leur territoire. Toutefois, les villes se mobilisent inégalement pour le faire vivre.
Yannick LE MEUR s'interroge sur la pertinence de créer une vraie zone commerciale au niveau d'Auchan/Maurice Garin, à l'instar de Créteil Soleil/Carré Sénart/Evry 2, afin de limiter la migration des clients de la CAVYVS vers ces zones et de créer des emplois sur l'Agglomération, même si cela n'a pas du tout été partagé par les représentants des commerçants du collège.
Thomas CECINI s'interroge sur le secteur de l'artisanat sur le territoire.
Connaît-on :
- Leur nombre ?
- Leur situation ?
- Leurs besoins ?
Afin de répondre à ces questions, il invite la Communauté d'agglomération à renforcer ses liens avec les Chambres Consulaires : CMAE et Chambre de Commerce et d'Industrie.
Marie-Odile LEFORT, élue à la CCI Essonne, abonde.
Comme les commerçants, les artisans ont eux aussi besoin de locaux pour leur activité et leur développement.
La valorisation économique du front de la RN 6 à Brunoy n'entraîne pas d'intervention particulière.
Toutefois, Cécile DELBECQ, du Conseil Départemental de l'Essonne, informe que la portion de la RN6 allant de la sortie de Villeneuve-Saint Georges à l'entrée dans Brunoy est l'un des enjeux routiers sur lequel travaille le Département.
Elle précise également que les abords des gares de Montgeron, Yerres, Brunoy, Boussy/Quincy et Vigneux-Sur-Seine constituent, pour le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), un enjeu de densification.

4. Transfert des Zones d'Activité Economique dans l'intérêt communautaire (ZAE Maurice Garin, Val d'Oly, Bac d'Ablon à Montgeron, de la Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine…)
Actuellement les Zones d'Activité Economique sont de compétence communale et donc à la charge des villes.
En revanche, les recettes inhérentes aux Zones d'Activité Economique (la taxe foncière des entreprises - CFE), sont encaissées par la Communauté d'agglomération, d'où un certain déséquilibre.
La question d'un transfert est donc posée.
Il est à noter que la quasi-totalité des zones d'activité du territoire sont particulièrement mal desservies par les transports, ce qui ne permet pas aux salariés de se rendre aisément sur leur lieu de travail et entraîne une désertification progressive, comme le souligne Nathalie DELAUNAY de l'association APF91.
Il est fait part de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à créer des structures d'appui aux entreprises en Zone d'Activité (offre en locaux, pépinière, incubateur, couveuse,…) compte tenu du nombre de créateurs d'entreprises qui ne peuvent intégrer la pépinière actuelle faute de lieux de stockage. La Zone d'Activité d'Epinay-sous-Sénart pourrait ainsi compléter l'offre.
Yannick LE MEUR rappelle qu'environ 50 % des entreprises ne dépassent pas trois ans d'existence et pose la question de savoir comment accompagner ces entrepreneurs.

5. Développement d'une politique d'ensemble « Vivre et travailler chez soi »
Tout d'abord, il est utile de préciser sur ce qu'entend la Communauté d'agglomération par l'expression « Vivre et travailler chez soi ».
Il y a d'une part le travail à son domicile, ce qui est souvent le cas pour les auto-entrepreneurs ou les créateurs d'entreprise. Thomas CECINI précise que ces personnes sont bien souvent isolées et qu'une aide identique à celle apportée par la pépinière d'entreprises leur serait fort utile.
Même si le télétravail tend à se développer, plus rares sont les personnes effectivement détachées de leur entreprise. Par ailleurs, il convient de faciliter une connexion sécurisée, plus aisée à prodiguer aux abords des gares.
D'autre part, l'expression concerne également la personne qui travaille à proximité de son domicile, en restant sur le même territoire. Les trajets sont dans ce cas limités et favorisent la qualité de vie.
Sur ce point, les principales remarques portent sur le fait que les créateurs d'entreprise travaillant à leur domicile ne peuvent bénéficier du suivi et des conseils apportés par un environnement porteur, comme celui offert par la pépinière. Il serait intéressant de trouver un moyen de leur apporter aide et assistance.
Comme le préconisent Thomas CECINI et Marie-Odile LEFORT, le resserrement des liens avec la CMAE et la CCI permettrait l'émergence de solutions nouvelles.

6. Création d'un portail internet unique regroupant l'ensemble des offres d'emploi issues du territoire
Nathalie NICOLLE, responsable du service emploi au sein de la Communauté d'agglomération explique le projet de création d'un portail Internet unique et précise l'avancement de la Communauté d'agglomération dans cette démarche. Elle rappelle également la présence de six antennes emploi et mission locale sur le territoire, destinées à recevoir exclusivement des candidats locaux et à relayer les offres du territoire.
Compte tenu du nombre d'outils déjà à la disposition des demandeurs d'emploi, il est demandé un complément d'explications sur son sens.
L'assemblée, composée entre autres de plusieurs Chefs d'entreprises, souhaiterait y être associée à la création du portail et y voir figurer toutes les catégories de demandeurs.
Nathalie NICOLLE confirme que le portail est envisagé de cette façon.
Jean-Luc COLLIN de la Mission Locale, demande à ce qu'un accompagnement des jeunes soit fait, afin de permettre à ces derniers de mieux s'intégrer au monde du travail.
Philippe DERON de Pôle Emploi, attire l'attention sur le fait que Pôle Emploi est le plus important site d'offres d'emploi national. Il reprend les offres de tous les grands sites connus tels que Monster et Keljob, etc.
Il souhaiterait que les agents du Service Emploi travaillent avec Pôle Emploi sur la gestion et le suivi des offres afin de créer une interaction et mise en commun de moyens et d'actions au bénéfice des demandeurs.
Pascal ROBERT, Président du Club d'Entreprises « Entreprendre entre Yerres et Seine », et Marie-Odile LEFORT demandent de participer au projet afin que les besoins et les attentes des entreprises du territoire soient pleinement pris en compte.
Par courriel en date du 22 mars, Philippe DERON a tenu à apporter des précisions complémentaires à son intervention sur plusieurs points. Son message est joint en annexe.

7. Incitation accrue à l'implantation d'activités nouvelles employeuses de main d'oeuvre, activités de pointe, télétravail, espaces de travail partagés, par une stratégie systématique et des actions ciblées, en misant sur l'attractivité spécifique du territoire (environnement, cadre de vie, établissement de santé….)
Les échanges se déportent sur la problématique de l'emploi associatif.
Patrick MOLLET prend l'exemple de son club sportif qui emploie 11 personnes à plein temps et pose la question de savoir comment se faire aider.
Les services administratifs notamment ne pourraient-ils pas être mutualisés entre plusieurs clubs, ce qui permettrait des créations d'emplois et la pérennisation des associations sportives indispensables au territoire tout en diminuant les charges de structure ?
Par exemple, il suggère l'idée de constituer des clubs plus « musclés » en termes sportifs pour attirer plus de jeunes actifs et, pourquoi pas, celle de créer des emplois-tremplins ?
Enfin il est suggéré que des clauses de soutien au tissu local associatif soient inscrites dans les marchés publics passés par les collectivités du territoire (par exemple pour le secteur de la natation).
Nathalie DELAUNAY propose d'élargir cette idée à l'ensemble des associations en créant un pôle de soutien au tissu associatif, voire une Maison des associations.
Pascal ROBERT souhaite que les communes-membres de la Communauté d'agglomération assurent une meilleure diffusion de l'information économique auprès du public, via par exemple la mise à disposition d'une page de leur magazine mensuel.
Yannick LE MEUR s'interroge sur la possibilité de créer une meilleure synergie avec le pôle emploi local et notamment de sensibiliser ce dernier sur l'emploi des cadres.

La réunion se termine à 21h10.

PROJET DE TERRITOIRE - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 29 mars 2017
Collège Culture – Sport – Tourisme

6 bis boulevard Henri Barbusse – 91210 DRAVEIL

Présents :
Nathalie AFONSO (Atelier des Noctambules) – Bernard GUIRMAND (Conseil Départemental de l'Essonne) – Gérard GAGNEPAIN (Artiste et association) – Jean-François BERTINA (Président SAHAVY) – Christian WANECQUE (Président SHDV) – Elisabeth BAZIN (Présidente SHLM) – Rolland BESSON (US Vigneux) – Jean-Marie MORVAN (Vice-Président VYCAF) – Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) – Claude HÉLÈNE (représentant ville d'Yerres)
Absents excusés :
Christian POPOVICS (Conseil Départemental de l'Essonne) - Medhi IDIR (DRAC) – Stéphane BAZARD (SOTHEVY)
Administration - Présents :
Antoine VALTON – Cédric MAHEU – Anne-Christine DUFOUR – Dominique HATTON

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement.
Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège
Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire.
A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017.
De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.
A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation.

Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer le cas échéant, des propositions de modification, et y intégrer des éléments supplémentaires.
Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps.
Monsieur Claude HÉLÈNE est désigné comme rapporteur.
Dans l'ordre, les points abordés sont les suivants :

1. Promotion du territoire au rang de destination-clé de l'Impressionnisme en Ile-de-France en s'appuyant sur les héritages locaux (notamment la propriété Caillebotte à Yerres et le château de Rottembourg à Montgeron).
Monsieur Christian WANECQUE et Madame Elisabeth BAZIN estiment qu'il serait intéressant d'organiser un rapprochement entre les sociétés ou associations d'histoire locale et de créer un groupe de travail « culture » sur l'histoire des neuf communes afin d'envisager des projets culturels d'envergure communautaire.
Madame Elisabeth BAZIN et Anne-Christine DUFOUR précisent qu'établir un lien entre la propriété Caillebotte et le château de Rottembourg ne sera pas difficile. Il suffira de relier Monet à Caillebotte, et la « destination Impressionniste » obtenue par la ville d'Yerres il y a peu, y aidera. En effet Monet, qui connaissait bien Caillebotte, a fréquenté et même séjourné au château de Rottembourg, invité régulièrement par ses propriétaires de l'époque, la famille Hoschedé. Il y a réalisé plusieurs oeuvres devenues célèbres comme « Les Dindons ».
Anne-Christine DUFOUR précise que la maison d'habitation familiale de la propriété Caillebotte (aujourd'hui appelée « Le Casin ») sera réouverte au public au mois de juin 2017, sous l'appellation « Maison Caillebotte », après des mois de travaux lui redonnant son aspect originel. Pour organiser des opérations communes, Monsieur BERTINA et Madame BAZIN, relayés par les autres participants relèvent la nécessité de réussir à faire ouvrir le parc du château de Rottembourg, aujourd'hui propriété de l'évêché. Des démarches devraient être effectuées dans ce sens. A l'heure actuelle, le parc n'est ouvert au public que lors des Journées du patrimoine pendant lesquelles un conférencier, spécialiste du domaine, intervient. Ces conférences pourraient être élargies.
Anne-Christine DUFOUR indique qu'il serait souhaitable de relier les sites les plus importants avec des sites semblables de Seine-et-Marne, tout comme il serait valorisant de recenser tous les lieux pouvant être mis en synergie, pour les mettre en articulation dans le cadre d'initiatives plus vastes.
Monsieur Gérard GAGNEPAIN fait référence aux « Musicales de Caillebotte » et estime qu'il serait très agréable d'organiser des concerts dans le parc du château, et intéressant de valoriser le Musée de Montgeron et le Carré d'Art.
Monsieur Bernard GUIRMAND estime que le Musée de Brunoy devrait être inséré dans le circuit à mettre en place pour le concept Impressionniste.
Madame Nathalie AFONSO suggère que des reproductions de tableaux avec le nom des peintres soient positionnées le long de l'Yerres et juge intéressant pour les visiteurs que des codes QR permettent d'accéder à l'histoire du tableau, du site ou de la ville. Elle estime également qu'un plan global du territoire à chacune de ses extrémités apporterait un plus.
Madame Dominique HATTON précise que l'idée des reproductions et des codes QR est déjà à l'étude et que la proposition renforcera la poursuite du travail engagé.
Monsieur Rolland BESSON considère que le travail déjà effectué est précieux et qu'il faut faire en sorte que le rapport culture/patrimoine soit partagé par les habitants. Il faut poursuivre l'objectif de l'émergence d'une identité partagée à mesure que se construit le nouveau territoire, veiller à sa cohérence et trouver des projets nouveaux.
Il préconise des programmes transversaux tel un festival du film et du livre où chacun pourrait s'investir. Il ne faut pas oublier non plus une diffusion des informations culturelles sur tout le territoire.

2. Extension de la mutualisation des bibliothèques et mise en ligne d'un catalogue unifié accessible sur internet
Monsieur Patrick MOLLET explique que les bibliothèques et médiathèques de l'ancien Val d'Yerres sont communautaires depuis 2009 et travaillent déjà en réseau.
Un portail en ligne et le portage seront mis en place en septembre 2017. Ils permettront de se procurer un ouvrage dans la bibliothèque de son choix et de le rendre également dans n'importe quelle bibliothèque.
Les bibliothèques de Draveil et de Vigneux-sur-Seine, ainsi que la médiathèque de Montgeron, sont communales, mais un transfert de compétences est à l'étude et pourrait aboutir dans les prochains mois.
L'extension de la mutualisation est donc déjà prévue et le système deviendra rapidement très performant.
Monsieur Bernard GUIRMAND est tout à fait d'accord.

3. Mise en réseau du patrimoine touristique des neuf communes
Sur ce point, tous les participants sont unanimes à reconnaître que, compte tenu de l'important patrimoine historique, culturel et naturel du territoire, il serait important de le valoriser et de le faire connaître par une mise en réseau.
Monsieur BERTINA et Monsieur GUIRMAND précisent l'importance et l'intérêt du Musée Robert Dubois-Corneau de Brunoy, labellisé Musée de France, qui mériterait d'être valorisé.
Monsieur BERTINA souligne également le nombre de monuments historiques du territoire en précisant, notamment, que la ville de Brunoy à elle seule en compte cinq.
Madame Nathalie AFONSO pense qu'une application sur le site internet de l'agglomération permettrait une meilleure identification dudit patrimoine et que la réalisation d'un fascicule à vocation touristique et historique remis à chaque nouvel habitant faciliterait l'information.
Monsieur Claude HÉLÈNE abonde dans le même sens en suggérant un lien sur les sites internet de chacune des villes.
Monsieur Gérard GAGNEPAIN suggère des circuits à la journée sur le territoire avec visite des sites et « arrêt restauration » (accords à passer avec une société de transports et des restaurateurs).
Monsieur Patrick MOLLET propose l'organisation de randonnées ou de rallyes.
Monsieur Bernard GUIRMAND rappelle de ne pas oublier le patrimoine contemporain qui peut présenter un intérêt pour les amateurs (patrimoine par exemple situé à Boussy-Saint-Antoine et Vigneux-sur-Seine).
La présence du Musée Dunoyer de Segonzac n'est pas à négliger non plus et sur ce point, Dominique HATTON précise que celui-ci aura bientôt un nouveau conservateur et que sa conception et ses jours d'ouverture pourraient être revus.
Monsieur WANECQUE propose de recenser tous les ouvrages édités par les communes ou à disposition dans celles-ci et Monsieur BERTINA acquiesce en suggérant qu'un fonds de documentation historique locale soit mis à disposition dans toutes les bibliothèques, en veillant à ce que ce fonds documentaire soit mis en évidence.
Par courrier électronique en date du 14 mai, Monsieur WANECQUE rappelle que lors de son intervention sur l'utilité de recenser les ouvrages édités par les communes, il a présenté le dernier ouvrage édité par la Société d'Histoire Draveil – Vigneux intitulé « L'industrie de la soie dans notre région au XIXe siècle », ce livre concernant quatre communes de la nouvelle agglomération.
Le même fonds pourrait être mis à disposition de l'office de Tourisme.
Dominique HATTON précise que cette opération a déjà été faite à la création du service tourisme et que chaque bibliothèque de l'ancien Val d'Yerres détient un exemplaire de tous les ouvrages initiés par les communes. Un nouveau recensement auprès des neuf villes serait utile.
Dans son courrier électronique du 14 mai, Monsieur WANECQUE rappelle également que :
En matière artistique il ne faudra pas oublier à Montgeron le château de Chalandray où séjourna l'artiste peintre Adrien Demont qui épousa la fille du peintre Jules Breton (un tableau de ce peintre représente le château), et outre le peintre Claude Monet au château de Rottembourg il y eu aussi Alfred Sisley. Ce domaine fait l'objet de visites guidées pendant les Journées du patrimoine par le professeur d'histoire Renaud ARPIN, membre et ancien Président de la «Société d'Histoire Locale de Montgeron». A Montgeron il existe aussi le musée municipal Josèphe Jacquiot au 64 avenue de la République.
A Draveil on n'oubliera pas non plus Alphonse Daudet, Félix Tournachon dit Nadar, le photographe écrivain et Eugène Delacroix, le peintre. Le château de Villers, au 3 rue de Villers est un lieu d'expositions temporaires.
Anne-Christine DUFOUR, relayée notamment par Nathalie AFONSO et Gérard GAGNEPAIN, souhaiterait que quelque chose soit fait en faveur des artistes vivants de l'agglomération, sachant qu'ils sont nombreux et de qualité. Il serait également intéressant, dans l'esprit d'unification du territoire, de faire tourner les expositions d'intérêt communautaire dans chacune des villes.
Elle note également l'absence de moyens de transport permettant de se rendre aux spectacles proposés par chaque commune.

4. Positionnement du Museum d'Histoire Naturelle de Brunoy comme un élément structurant de l'identité environnementale du territoire
Patrick MOLLET informe que, dans le cadre du projet de territoire, une partie des terrains du Museum d'Histoire Naturelle de Brunoy pourraient être mise à disposition pour accueillir un projet d'envergure.
Monsieur BERTINA rappelle que ce site de 7 hectares, fermé au public, abrite un centre de recherche et d'élevage de lémuriens. Il informe également que le 30 avril 2017, une manifestation a eu lieu sous l'angle de la Maison Vladeck (maison ayant été en 1946 un orphelinat destiné aux enfants juifs victimes de la guerre).
L'idée émise par Nathalie AFONSO et relayée par la majorité des participants serait de créer, sur le site, une école des métiers d'art, de la culture et de l'environnement. Un tel centre de formation n'existe pas dans la région et serait un élément d'attractivité et de vitalité culturelle et touristique. Ajouté à la filière déjà existante « art, cinéma,... » du lycée Rosa Parks de Montgeron, il contribuerait à ancrer la jeunesse du territoire et à positionner celui-ci sur une offre diversifiée, structurante et identifié en métiers d'art, tout en favorisant le développement économique. Cet aspect est à réfléchir avec les acteurs concernés : CMAE, CCI.
Monsieur GUIRMAND fait part de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à établir des passerelles entre les scolaires et le Museum d'Histoire Naturelle.

5. Gestion harmonisée des piscines du territoire afin d'offrir des tarifs, des heures d'ouverture et des séances nocturnes.
Cédric MAHEU explique que le territoire dispose aujourd'hui de sept piscines :
- 4 sont gérées en régie (Brunoy, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine).
- 3 sont en contrat de DSP (Boussy-Saint-Antoine, Yerres/Crosne, et le centre Aqua Sénart de Draveil). Les contrats de DSP arrivant à échéance fin 2018, la Communauté d'agglomération ne peut avancer jusqu'à cette date.
Quant aux horaires et ouvertures nocturnes, l'ancien Val d'Yerres a déjà harmonisé ses horaires et une piscine est ouverte en nocturne tous les jours de la semaine.
Une piscine communale existe également à Epinay-sous-Sénart. La question de son transfert est ouverte.
La question est posée par ailleurs de savoir si les piscines sont équitablement réparties sur le territoire et si leur nombre est suffisant pour répondre aux besoins de la population.
Sur ce point, Monsieur Patrick MOLLET note une insuffisance de places de parkings sur certains équipements et s'interroge sur le fait de savoir si celles-ci sont du ressort communal ou du ressort communautaire.

Monsieur Rolland BESSON rappelle que les sportifs ont un rythme d'activité soutenu et que leurs besoins doivent être pris en compte. Il estime qu'il manque un bassin vraiment sportif et qu'il y a trop de bassins à usages scolaire et / ou associatif de type aquagym.
6. Stratégie collective de mise en réseau des équipements sportifs, selon une rationalisation de la carte sportive communautaire découpée en 3 secteurs.
Cédric MAHEU précise que la Communauté d'agglomération n'est pas compétente sur les équipements sportifs sauf pour quelques associations à vocation unique sur le territoire (le Cercle de tir de Montgeron, Les archers de Draveil, Le Montgeron Bicrossing).
Monsieur Patrick MOLLET pense qu'il serait souhaitable d'élargir la compétence de la Communauté d'Agglomération au support de clubs qui deviendraient représentatifs de la CAVYVS, chacun dans leur discipline, en mutualisant les moyens et en s'appuyant sur ceux qui évoluent déjà au moins au niveau régional. Les adhérents communautaires y trouveraient certainement leur compte et ne seraient plus obligés de quitter le territoire pour pratiquer au plus haut niveau.
La création de ces pôles d'excellence, qui ne supprimeraient pas les associations de la base, participeraient également au développement économique par leur attractivité et leur capacité à créer des emplois.
Monsieur Rolland BESSON pense que la mutualisation, si elle est faite, le serait pour des raisons de gestion et non pour les besoins des associations. Il se pose également la question de savoir comment établir un vrai projet qui tiendrait compte de la jeunesse du territoire et de ses motivations.

La réunion se termine à 21h10.

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du 25 avril 2017
Collège Santé et Solidarités

Mairie de Vigneux-sur-Seine – 75, rue Pierre Marin – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Présents :
Martine DELMAS et Laure DEPINARDE (AMADPA) - Magali SIMON (Conseil Départemental de l'Essonne) - Philippe VASSEUR (AP-HP / Hôpital Georges Clémenceau) - Mohamed DJEDAI (Hôpital Sud Francilien) - Pierre-Yves BUREAU (CHI Villeneuve-Saint-Georges) - Raphaël MÉNAGER (ORPEA) - Claude DESCOTES-GENON (UFC Que Choisir) - Abdelkarim BELHORA (représentant ville de Crosne) - Philippe CHORON (représentant ville d'Epinay-sous-Sénart) - Danièle PRYLECKI (représentante ville de Montgeron) - Florian GOURMELON - Françoise TARON - Janine VIGNALOU (représentants ville de Vigneux-sur-Seine).
Absents excusés :
Michel HUGUET (Agence Régionale de Santé) - Romain LACAUX (Hôpital privé Claude Galien) - Anne PASCAUD (KORIAN) - Catherine PLECHOT (SAGAD) - Jean-Claude PRIEUR (APF 91) - Dany MARCEL (ARPQHM).
Administration – Présents :
Antoine VALTON –Sébastien TSEN.

La réunion est ouverte à 19 heures par Monsieur Patrick MOLLET, Président du Conseil de développement. Introduction des débats par Patrick MOLLET et désignation du rapporteur du collège Patrick MOLLET précise les contours de la réunion de collèges thématiques, lesquels ont pour vocation d'assister, par leur expertise technique, les élus dans la formulation des axes du futur projet de territoire. A ce titre, les participants de chaque collège ont été destinataires du support de travail « Projet de Territoire : les défis d'un développement à taille humaine » projeté à l'occasion de l'installation du Conseil de développement le vendredi 24 février 2017. De ce fait, les échanges tenus en séance propre à chaque collège porteront sur l'appréciation générale de ce socle de réflexion, les apports de chaque partenaire aux orientations exprimées par les élus, et éventuellement, des pistes nouvelles à apporter au rapport de préconisation.

A l'issue de la tenue de ce collège, les participants se verront remettre un projet de compte rendu assorti d'un rapport de préconisation. Ce document sera proposé par l'administration en lien avec le rapporteur désigné par le collège. Il sera ainsi soumis à une relecture des participants, lesquels pourront exprimer, le cas échéant, des propositions de modification et y intégrer des éléments supplémentaires. Ces préconisations finales seront présentées par le rapporteur en séance plénière du Conseil de développement envisagée pour la fin du printemps. Le collège désigne en qualité de rapporteur Madame Laure DEPINARDE. Les points soumis au collège sont les suivants :

1. Promotion de l'image et de la vocation du territoire comme Pôle d'excellence en matière de santé et du « bien vieillir »
(maisons de santé et d'accueil des personnes dépendantes, Hôpital Joffre-Dupuytren à Draveil)
2. Recensement et renforcement des structures existantes de santé et prévision d'un renforcement du maillage avec des établissements spécifiques d'accueil du public.
3. Définition à l'échelle de l'agglomération fusionnée du rôle de la prévention spécialisée.
4. Amélioration des liaisons entre le territoire et les deux grands pôles sanitaires avoisinants : Hôpital Sud-Francilien et Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges

Les participants ne font pas de distinction entre les différents points à traiter et le débat s'articule dès le début autour des divers problèmes liés à la santé, à savoir la problématique du maintien à domicile des personnes âgées, l'aide aux familles, les compétences des structures hospitalières et établissements médicaux existants, ainsi que les problèmes liés à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.
Antoine VALTON indique en préambule que bien que n'étant pas une compétence intercommunale, les problématiques de santé publique concernent indirectement nombre de ses secteurs d'action, comme les transports, le développement économique, la qualité du cadre de vie, l'équilibre de l'habitat,...
Philippe VASSEUR, Directeur de l'Hôpital Dupuytren indique que ses établissements ont conclu des partenariats avec le Groupe ORPEA.
Laure DEPINARDE, de l'AMADPA précise que le nombre de demandes de prises en charge de dépendance à domicile est important mais qu'il y a un problème d'interlocuteurs identifiés comme de moyens.
Pourtant, il existe beaucoup d'offres d'emplois en accompagnement de personnes dépendantes.
Laure DEPINARDE répond que la filière gériatrique du territoire est principalement portée par l'Hôpital de Villeneuve-Saint-Georges.
Philippe VASSEUR ajoute que les familles ou les personnes âgées elles-mêmes peuvent obtenir renseignements et informations auprès des Clic (Centres locaux d'information et de coordination) et qu'il y en a un sur le territoire (Quincy) et autour.
Toutefois il reconnaît qu'il faudrait optimiser et mieux coordonner les réseaux de santé et les différents relais d'information dédiés.
Danièle PRYLECKI de Montgeron précise qu'il y aurait besoin d'un Clic dans le nord-est du territoire.
Elle estime également qu'il y a un manque de structures sur la ville de Montgeron.
Il faut apprendre aux familles comment il est possible d'aider les aînés à rester chez eux mais est-ce vraiment le rôle des familles de remplir cette mission ? Clic et MAIA (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) sont des outils de coordination essentiels mais
Laure DEPINARDE relève que les problèmes de sigles créent un vrai maquis bureaucratique dans lequel les usagers se perdent.
Un autre problème est celui du déficit de médecins traitants se déplaçant à domicile.
Philippe VASSEUR précise que les réseaux de santé peuvent agir directement auprès des particuliers.

Raphaël MÉNAGER d'ORPEA relève la nécessité de bien expliquer aux publics ce qui leur est accessible et notamment où se trouve le centre de soins et le médecin.
Il faut un outil de communication attractif car il y a nécessité d'attirer, de fixer et de faire valoir les offres de soins disponibles.
Le territoire propose plusieurs établissements hospitaliers mais manque de maisons d'accueil et de soins ainsi que de maisons de médecine pluridisciplinaire.
Sébastien TSEN précise que le contrat de ville prévoit des contrats locaux de santé et qu'un diagnostic santé a été réalisé avant leur élaboration qui devra être conçue à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.
Le diagnostic fait ressortir une palette riche en soins hospitaliers mais une situation assez fragile par déficit d'attractivité vers les professionnels de la médecine de ville, tels généralistes et spécialistes.
Il relève également un manque d'actions de prévention.
Pierre-Yves BUREAU du CHI de Villeneuve-Saint-Georges précise que 55% des patients sont Essonniens et viennent de 24 communes. Quant à l'hôpital Dupuytren, il accueille 50% de patients venant de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. Il faut améliorer les choses, mais comment ?
En réponse, Laure DEPINARDE indique que des partenariats informels existent entre les centres hospitaliers, mais que la prise en charge des malades atteints de la maladie d'Alzheimer pose des problèmes spécifiques.
Pour sa part, Philippe VASSEUR précise que d'une manière générale les services d'urgences hospitalières ne sont pas adaptés à l'accueil des personnes âgées. La filière gériatrique est donc à développer. Il semble que le réseau hospitalier le soit également.
En revenant sur la maladie d'Alzheimer, Laure DEPINARDE note des problèmes de structures, d'accueil de jour et un manque de places en nombre suffisant. A cela s'ajoutent des difficultés de transport et de prise en charge. Un Clic et / ou un MAIA irrigant le secteur nord de la CAVYVS aideraient à résoudre une partie des difficultés. S
ébastien TSEN soulève également un problème d'animation des pôles de santé locaux. Il semble de plus indispensable de créer un lien avec les populations isolées ou fragiles.
Danièle PRYLECKI de l'association des familles de Montgeron précise que son association cherche à se rapprocher des personnes isolées, celles en total dénuement et que personne ne prend en charge. Elles ont besoin de contacts particuliers, mais ne sont pas facilement identifiables.
Laure DEPINARDE précise qu'il faudrait, pour ces personnes, créer un lien avec les hôpitaux et les assistantes sociales. Elle relève également l'impact négatif des serveurs vocaux, particulièrement rebutants pour les personnes âgées, et préconise au contraire de privilégier le contact humain et les interlocuteurs locaux. En ce qui concerne les personnes âgées handicapées, elle estime qu'il serait important de favoriser l'hébergement temporaire de jour qui permettrait à la famille ou à l'entourage d'être un peu soulagés de la lourde charge quotidienne qui lui incombe.
Philippe CHORON d'Epinay-sous-Sénart estime que l'Agence Régionale de Santé (ARS) devrait communiquer la liste des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et des IME (Instituts Médico Educatifs) qui pourraient apporter certaines solutions.
Raphaël MÉNAGER indique qu'il est difficile aux EHPAD de prendre en charge des personnes avec des troubles cognitifs ou des problèmes psychologiques lourds, mais que ce serait pourtant une piste intéressante à développer.
Sébastien TSEN précise que l'association Val d'Yerres Prévention qui déploie des actions en faveur des jeunes sur le secteur de l'ancien Val d'Yerres et qui les accompagne notamment dans les situations précitées devrait étendre son action à l'ancien Sénart Val de Seine. L'extension est en cours et devrait se concrétiser cette année.

La réunion se termine à 20H40.

Annexe 3

Compte rendu complet du séminaire des élus communautaires

> Vendredi 11 novembre 2017
> Jeudi 7 décembre 2017

PROJET DE TERRITOIRE – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Compte rendu réunion du séminaire
18 novembre et 7 décembre 2017

Le Président introduit la séance et rappelle les enjeux du projet de territoire, puis, Bruno GALLIER, Maire de Brunoy et Vice-Président en charge du Projet de Territoire et des Relations institutionnelles, procède à la présentation du document projeté en séance (lequel sera transmis après la fin de la présentation, le 7 décembre).

Patrick DUBOIS, Vice-Président en charge de l'Administration générale (Vigneux-sur-Seine) souligne l'importance pour le territoire de la notion de « mieux-vivre », suggère que le terme « d'homogénéité » - figurant dans l'un des points sur l'équilibre de l'habitat - soit remplacé.

Richard PRIVAT, (Draveil), s'interroge sur l'opportunité d'évoquer le thème de la sécurité publique qui est fortement connoté avec les notions de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Le Président souligne que la notion « d'excellence environnementale », plus dynamique, est plus appropriée que celle de « cadre de vie », et doit figurer dans les enjeux du projet de territoire.

Lionel SENTENAC (Brunoy) préconise que le projet de territoire évoque davantage les rivières.

Le Président souhaite que la problématique des Berges de Seine soit abordée de manière ambitieuse. La problématique d'une départementalisation de la Fosse Montalbot doit y être intégrée.

Gérard BOUTHIER, Président du Réseau DRAPO, souligne l'importance de la problématique des nuisances aériennes et de documents tels que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), que le Conseil d'Etat a récemment rejeté pour l'Ile-de-France dans sa version présentée par le Préfet de Région.

Le Président observe qu'il convient de distinguer les enjeux de court, moyen et long termes ; aussi, il demande qu'un encadré spécifique sur les nuisances aériennes et la pollution en général (qui appellent des actions dans la durée) figure dans le projet de territoire.

Pascal MICHELANGELLI (Epinay-sous-Sénart) appelle l'attention sur la nécessité d'engager des moyens à hauteur des ambitions affichées.

L'opposition communautaire plaide pour un projet de territoire fondé sur trois grands axes, cohérents à son sens : l'éducation, la santé, la mobilité interne.

Garantir à chaque jeune un parcours éducatif de haut niveau est ainsi envisagé comme un élément de « bien-vivre » et d'attractivité.

Le maintien à domicile des aînés en est un autre, de même qu'une offre de mobilités internes de haut niveau.

Valérie RAGOT, Vice-Présidente en charge des Mobilités (Brunoy), décline le thème de l'excellence environnementale dans son volet Mobilités : des modes de transport innovants et alternatifs sont à rechercher.

Le territoire devant ainsi devenir un laboratoire expérimental pour ces nouvelles mobilités (par exemple, le bus électrique,...), il convient donc d'en créer les conditions en termes d'accessibilité aux énergies durables, et de développement des circulations douces (pour favoriser les cycles électriques, exemple: Hoverboard, etc).

Christophe JOSEPH (Montgeron) souligne l'importance d'offrir un tarif unifié d'accès au parking aux abords des gares et d'en assurer une bonne gestion.

La problématique des outils fonciers ne lui paraît pas assez présente dans les propositions du projet de territoire en termes d'instruments d'urbanisme et d'aménagement. Il serait ainsi intéressant que la Communauté d'agglomération soit davantage impliquée dans l'affectation du foncier dans les Zones d'Activités (Z.A.), par exemple, aux abords de la RN6.

De même, il souhaite qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) voit le jour rapidement en matière de performance énergétique des bâtiments.

Il conviendrait également d'associer à la démarche les bailleurs sociaux au même titre que les bailleurs privés.

Enfin, un projet de Cluster sur la filière bois pourrait être envisagé.

Patrick BERNARD, Vice-Président en charge de la Forêt et des cours d'eau (Epinay-sous-Sénart), souhaite que la Communauté d'agglomération prenne toute la mesure de l'état de la planète, sur lequel « l'appel des 15 000 » vient de tirer de nouveau la sonnette d'alarme, et consacre à l'excellence environnementale de réels moyens.

Le Président introduit la séance et rappelle les enjeux du projet de territoire, puis, Bruno GALLIER, Maire de Brunoy et Vice-Président en charge du Projet de Territoire et des Relations institutionnelles, procède à la présentation du document projeté en séance (lequel sera transmis après la fin de la présentation, le 7 décembre).

Patrick DUBOIS, Vice-Président en charge de l'Administration générale (Vigneux-sur-Seine) souligne l'importance pour le territoire de la notion de « mieux-vivre », suggère que le terme « d'homogénéité » - figurant dans l'un des points sur l'équilibre de l'habitat - soit remplacé.

Richard PRIVAT, (Draveil), s'interroge sur l'opportunité d'évoquer le thème de la sécurité publique qui est fortement connoté avec les notions de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Le Président souligne que la notion « d'excellence environnementale », plus dynamique, est plus appropriée que celle de « cadre de vie », et doit figurer dans les enjeux du projet de territoire.

Lionel SENTENAC (Brunoy) préconise que le projet de territoire évoque davantage les rivières.

Le Président souhaite que la problématique des Berges de Seine soit abordée de manière ambitieuse. La problématique d'une départementalisation de la Fosse Montalbot doit y être intégrée.

Gérard BOUTHIER, Président du Réseau DRAPO, souligne l'importance de la problématique des nuisances aériennes et de documents tels que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), que le Conseil d'Etat a récemment rejeté pour l'Ile-de-France dans sa version présentée par le Préfet de Région.

Le Président observe qu'il convient de distinguer les enjeux de court, moyen et long termes ; aussi, il demande qu'un encadré spécifique sur les nuisances aériennes et la pollution en général (qui appellent des actions dans la durée) figure dans le projet de territoire.

Pascal MICHELANGELLI (Epinay-sous-Sénart) appelle l'attention sur la nécessité d'engager des moyens à hauteur des ambitions affichées.

L'opposition communautaire plaide pour un projet de territoire fondé sur trois grands axes, cohérents à son sens : l'éducation, la santé, la mobilité interne.

Garantir à chaque jeune un parcours éducatif de haut niveau est ainsi envisagé comme un élément de « bien-vivre » et d'attractivité.

Le maintien à domicile des aînés en est un autre, de même qu'une offre de mobilités internes de haut niveau.

Valérie RAGOT, Vice-Présidente en charge des Mobilités (Brunoy), décline le thème de l'excellence environnementale dans son volet Mobilités : des modes de transport innovants et alternatifs sont à rechercher.

Le territoire devant ainsi devenir un laboratoire expérimental pour ces nouvelles mobilités (par exemple, le bus électrique,...), il convient donc d'en créer les conditions en termes d'accessibilité aux énergies durables, et de développement des circulations douces (pour favoriser les cycles électriques, exemple: Hoverboard, etc).

Christophe JOSEPH (Montgeron) souligne l'importance d'offrir un tarif unifié d'accès au parking aux abords des gares et d'en assurer une bonne gestion.

La problématique des outils fonciers ne lui paraît pas assez présente dans les propositions du projet de territoire en termes d'instruments d'urbanisme et d'aménagement. Il serait ainsi intéressant que la Communauté d'agglomération soit davantage impliquée dans l'affectation du foncier dans les Zones d'Activités (Z.A.), par exemple, aux abords de la RN6.

De même, il souhaite qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) voit le jour rapidement en matière de performance énergétique des bâtiments.

Il conviendrait également d'associer à la démarche les bailleurs sociaux au même titre que les bailleurs privés.

Enfin, un projet de Cluster sur la filière bois pourrait être envisagé.

Patrick BERNARD, Vice-Président en charge de la Forêt et des cours d'eau (Epinay-sous-Sénart), souhaite que la Communauté d'agglomération prenne toute la mesure de l'état de la planète, sur lequel « l'appel des 15 000 » vient de tirer de nouveau la sonnette d'alarme, et consacre à l'excellence environnementale de réels moyens.

Par ailleurs, la CAVYVS pourrait s'inspirer de la démarche « Zéro déchets » qui concerne d'ores-et-déjà 52 territoires en France. Cette démarche pourrait être engagée en partenariat avec le Groupe de Recherche, d'Action et de Travail Ecologique (G.R.A.T.E.).

Lionel SENTENAC rebondit sur ce propos et évoque la filière des bus fonctionnant au biogaz.

Le Président indique qu'une réflexion de cette nature est en cours avec le SIVOM, Transdev-STRAV et Ile-de-France Mobilités (IDFM).

François LEVASSEUR, Vice-Président en charge des Réseaux et chauffage urbain (Draveil), met en garde contre le risque de produire une pétition de principe en inscrivant beaucoup d'objectifs sans disposer des moyens correspondants.

Par ailleurs, il évoque la problématique des Berges de la Seine, qui sont plus fragiles que celles de l'Yerres et du Réveillon. Le risque de recul des Berges de la Seine est à prendre en compte dans les projets de liaisons douces le long de la Seine (y compris l'Eurovéloroute).

Il mentionne également l'existence d'une taxe destinée à lutter contre ce phénomène.

Sur le franchissement de la Seine, l'encorbellement du pont qui relie Draveil à Juvisy-sur-Orge devrait permettre la circulation des vélos. Un pont spécifique « liaisons douces » ne serait ainsi pas nécessaire.

S'agissant des forêts, un contrôle plus étroit de la gestion par l'Office National des Forêts (O.N.F.) est indispensable.

Enfin, concernant les énergies alternatives, François LEVASSEUR estime hasardeuse la pose massive de panneaux solaires sur les bâtiments publics au regard des contraintes d'urbanisme, et se dit réservé sur la géothermie, une technique lourde, très coûteuse, très complexe à déployer, et nécessitant de surcroît un habitat concentré peu compatible avec la physionomie pavillonnaire du territoire.

Françoise BALU (Brunoy), appelle l'attention sur la sécurité et l'accessibilité piétonnes, et évoque notamment le respect des normes PMR à l'entrée des bâtiments publics.

Le Président, en réponse aux remarques de Pascal MICHELANGELLI, indique que la collectivité ne doit pas hésiter à mobiliser quelque moyen afin de pouvoir bénéficier de subventions importantes de la part d'autres collectivités, notamment le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil Régional Ile-de-France.

Il retient aussi l'idée des parcours éducatifs, ainsi que celle d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.).

Pour réponse à François BALU, le Président indique qu'un Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.) assurant une cohérence de l'espace communautaire, pourrait être envisagé sans pour autant se substituer aux prérogatives des communes.

Quant à la filière bois évoquée par Christophe JOSEPH, le Président indique qu'il s'agit d'un vrai sujet même si un Cluster n'est pas forcément envisageable.

D'une manière générale concernant la transition énergétique, le Président dit qu'il convient d'interpeller et d'associer tous les acteurs agissant sur le territoire.

Pour le franchissement de la Seine, le Président indique qu'il peut être envisagé une voie dédiée aux circulations douces alternées matin et soir sur le pont de Juvisy-sur-Orge.

Une réunion spécifiquement consacrée à la Seine sera organisée par le Conseil départemental de l'Essonne, qui abordera la problématique de la consolidation des Berges.

Sur les nouvelles mobilités, le Président affirme que le projet de territoire ne doit pas mentionner des solutions techniques particulières. Il convient donc d'évoquer une « motorisation propre » plutôt que des « bus au biogaz ».
Eric ADAM (Brunoy) souhaite que le thème de la jeunesse soit, de manière globale, davantage représenté dans le projet de territoire et plus particulièrement pour ce qui concerne les formations post-Bac.

Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ (Draveil) évoque la Base de loisirs dont la gouvernance et le financement multiple en font une problématique complexe (organisation en Syndicat mixte et gestion en Délégation de Service Public).

Il convient donc d'avoir une réflexion approfondie sur les problèmes connexes posés par ce site, par exemple, sur les nuisances automobiles et le stationnement d'usagers se rendant à la gare de Juvisy-sur-Orge.

Richard PRIVAT approuve ce constat, soulignant qu'il n'existe pas de zone de stationnement immédiatement autour de la gare de Juvisy-sur-Orge. Il faudrait donc demander à la SNCF d'en créer.

Pour Franck LEROY (Montgeron), la relocalisation des actifs sur le territoire via le télétravail et les espaces de co-working constitue un enjeu stratégique prioritaire et doit apparaître en bonne place dans le projet de territoire.

Romain COLAS (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire et du dialogue intercommunautaire), rebondit sur cette intervention, soulignant que le « vivre et travailler sur place » est effectivement un enjeu sociétal de

tout premier plan aux multiples facettes. Le projet de territoire est ainsi une fenêtre d'opportunité qui doit permettre de relocaliser l'emploi tertiaire.

De fait, la Communauté d'agglomération devrait lancer une expérience-pilote en la matière en se donnant des objectifs ambitieux. La CAVYVS devrait ainsi se donner un objectif à dix ans de réduction significative du nombre d'habitants travaillant en dehors du territoire.

En matière de formation, il faudra faire des choix : d'une part, la création d'un CFA est une bonne idée, d'autre part, il conviendrait aussi de travailler avec les territoires environnants et de se relier à leurs offres de formation et d'emploi pour que les jeunes du Val d'Yerres Val de Seine en profitent davantage.

Raisonner à la fois en termes de filières de formation et d'emploi local sur le territoire permettrait d'offrir aux 15/20 ans tous les ingrédients d'un territoire inclus dans son environnement et équilibré.

Nicole POINSOT (Vigneux-sur-Seine) s'alarme de l'absence d'offres de transports en commun après 22h30 dans certains secteurs de Vigneux-sur-Seine.

Aussi, ne serait-il pas possible de mettre en service des minibus pour prendre le relais ?

En revanche, en journée, beaucoup de bus sont vides. Le recours à des véhicules de substitution de type minibus pourrait convenir.

Enfin, elle souligne la question de la sécurité, dans et autour de la Base de loisirs durant l'été et suggère des brigades équestres dont l'efficacité est reconnue.

Lionel SENTENAC estime que nous n'avons pas assez d'ambition sur nos équipements et établit un parallèle avec Carré-Sénart.

Par ailleurs, une programmation culturelle plus ambitieuse dans la CAVYVS serait opportune.

Martine SUREAU (Brunoy) plaide pour une communication institutionnelle plus active de la Communauté d'agglomération vers l'extérieur, afin de faire mieux connaître le territoire, notamment pour sa valeur touristique.

Pascal MICHELANGELLI pointe le risque d'un départ des classes moyennes si les orientations de l'opposition ne sont pas prises en compte.

De fait en l'état, le projet de territoire ne lui paraît pas au niveau des enjeux.

François LEVASSEUR souligne la nécessité d'aller démarcher les entreprises en dehors du territoire pour les convaincre de favoriser le télétravail dans la CAVYVS, et souligne le problème d'enclavement du territoire, suggérant un système de transports mieux adapté.

Christophe JOSEPH évoque la mutation de Zones d'Activités et les secteurs nécessitant une requalification économique. Il convient aussi de renforcer les liens avec les Etablissements Publics Territoriaux (E.P.T.) 11 et 12, de chercher à bénéficier d'appels à projets métropolitains et de partenariats extérieurs pour le portage foncier.

Valérie RAGOT ajoute la nécessité d'une maîtrise de ces opérations de requalification pour ne pas subir des implantations d'activités inappropriées.

La CAVYVS devrait se doter d'outils pour y aider les communes et un «Manager de centre-ville» communautaire pourrait aider à la revitalisation du commerce de proximité.

Le Président souligne que dans les dix années à venir, de très profondes mutations vont se produire dans tous les secteurs de la vie sociale.

Les institutions publiques n'apporteront plus seules les solutions de service public.

Il faut être à la fois inclusif pour améliorer la vie sous toutes ses facettes sur le territoire, et intensifier le dialogue avec les autres acteurs et partenaires environnants.

Cette problématique doit davantage apparaître dans le document présenté par Bruno GALLIER.

Il convient par exemple d'attirer des « pépites » de l'Université d'Evry, ainsi qu'un public professionnel nomade travaillant à Evry (GÉNOPOLE) le jour et qui pourrait être intéressé par des solutions de logements ponctuels sur le territoire. Il faut aussi créer des synergies et mettre sur pied des partenariats avec les EPT 11 et 12, ainsi qu'avec l'EPFIF, Essonne Développement, Essonne Aménagement, CCI, etc.

La forêt de Sénart et la Base de loisirs de Draveil sont des sites parmi les plus visités du département de l'Essonne et constituent à la fois un atout et un handicap.
L'enjeu autour de la Base de loisirs est d'en faire à la fois un élément d'identité et d'attractivité. A cet égard, le Président lance l'idée d'une prochaine réunion sur le projet de territoire sur ce site.

De même, les élus doivent être le fer de lance de l'appropriation par les habitants du territoire, de la nouvelle identité collective en cours de construction.

Marie-Hélène EUVRARD (Brunoy) estime qu'il conviendrait d'impliquer davantage le tissu associatif dans la vie sociale quotidienne et de tirer parti de la force de proposition qu'il constitue.

Daniel ROURE, Maire adjoint délégué à la Communication, aux Animations et Événements d'intérêt communautaire (Vigneux-sur-Seine), s'impatiente de la création d'un nouveau franchissement de Seine.

Martine SUREAU approuve le constat et insiste sur la difficulté à se rendre à Evry (durée du trajet trop long).

Ne serait-il pas possible d'utiliser des allées forestières pour y faire circuler des bus électriques ?

Christophe CARRÈRE (Crosne) partage aussi le constat d'un temps de déplacement trop long vers Evry.

Par ailleurs, il lance la proposition d'une meilleure accessibilité aux gares RER du territoire par des modes « doux » ce, pour désengorger les abords des gares.

Ne pourrait-on également inclure des écomobilités type Vélib' et autres, dans les abonnements Imagine'R ?

Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ souligne le désordre que provoquent les travaux de la gare du Juvisy-sur-Orge qu'utilisent beaucoup d'habitants de la CAVYVS.

Une réflexion sur la gare de Juvisy-sur-Orge, même située en dehors du territoire, devrait être menée.

Le Président retient cette idée et demande qu'elle soit intégrée au projet de territoire.

Didier HOELTGEN (Vigneux-sur-Seine) estime qu'il faut relier l'aménagement des Berges de Seine aux autres items de même nature.

Le Président conclut la matinée du samedi 18 novembre en exhortant les élus communautaires à s'approprier le projet de territoire ainsi que les autres dossiers d'envergure stratégique, par exemple le franchissement de Seine, le prolongement de la future ligne 18 à la gare de Montgeron, etc.

Dès que le Conseil départemental aura progressé dans ses études sur la question du franchissement de Seine, il conviendra que le Conseil communautaire se mobilise sur ce dossier et sur celui de la future ligne 18, à l'image des élus Val-de-Marnais qui l'ont fait de longue date sur la ligne 15.

Enfin, sur les nouvelles mobilités, le principe est bien évidemment à retenir, mais il faut être prudents quant aux solutions à mettre en œuvre (cf. difficultés de l'Autolib').

Réunion projet de territoire n°2 (en date du jeudi 7 décembre 2017)

Il est rappelé la nécessité d'une meilleure répartition du logement social à l'échelle du territoire communautaire.

Bruno GALLIER (Maire de Brunoy, Vice-Président en charge du Projet de Territoire et des Relations institutionnelles) fait une présentation de la fin du document projeté en séance, en commençant par le thème du « bien-vivre », notamment de la dépendance.

Sur ce point, le Président s'interroge sur le financement de ces politiques, point essentiel de cette problématique.

En 2018, quelques premières actions seront engagées sur ce terrain : services d'aides à domicile, CLIC, déménagement à Yerres d'une maison de retraite,...

Il s'interroge aussi sur l'opportunité pour le territoire d'accueillir un nouvel établissement pour personnes handicapées.

Bruno GALLIER achève sa présentation sur le thème « culture, sports, loisirs ».

Paule FONTANIEU (Yerres) doute qu'il soit possible de fédérer les clubs de neuf villes.

Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ (Draveil) appelle l'attention sur la sensibilité du sujet.

A propos de la culture, André CANAS (Brunoy) pointe le risque d'une normalisation des équipements culturels communautaires, qui doivent au contraire conserver leur « âme », leur identité, liées à leur histoire, voire à leur spécialisation lorsque celle-ci existe.

Par ailleurs, en matière culturelle, il convient de ne pas uniquement conserver le patrimoine existant, mais aussi de favoriser la création, qui est le patrimoine de demain.

Il souhaite enfin que les bibliothèques affirment, notamment vers la jeunesse, une vocation de tiers-lieu (lieu de convivialité intergénérationnel, à multiples activités,...) par une ouverture prolongée en soirée et le dimanche.

Martine SUREAU (Brunoy) dit ne pas souhaiter d'ouverture le dimanche, qui attirerait vraisemblablement un public déjà habitué. Or, il n'y a pas forcément de demande particulière ou en nombre suffisant.

Conseil de développement
du Val d'Yerres Val de Seine